

13^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

Nos 107-108 oct.-nov. 1982

Discours patronal
et pratique
gouvernementale

Les tribunaux
du travail face
au chômage

Le centenaire
de Dimitrov

Remarques sur
le léninisme

Tourisme
au Rwanda

**Palestine
debout !**



**cahiers
marxistes**

Sommaire

Susa Nudelhole		
Palestine : un triple tournant ?		p. 1
Poèmes palestiniens		p. 3
<hr/>		
Rosine Lewin		
Discours patronal et pratique gouvernementale		p. 11
<hr/>		
Jean-Paul Brilmaker		
Chômage : quels intérêts servent les tribunaux du travail ?		p. 20
<hr/>		
Jean Blume		
Dimitrov : un centenaire pour aujourd'hui ?		p. 32
<hr/>		
Pierre Joye		
Quelques remarques sur le léninisme		p. 43
<hr/>		
Guy De Boeck		
L'aide belge au tourisme rwandais : un facteur de développement ?		p. 47
<hr/>		
En diagonale	— Procès aberrants	p. 58
	— Un débat à poursuivre	p. 59
	— Zeebrugge :	
	ce fûts suspects en vaines suspicions	p. 60
	— Du côté de M. Tromont	p. 64
	— L'itinéraire RMG	p. 65
<hr/>		
Livres	— Un inédit de C. Malva	p. 68
	— L'absentéisme vu par D. Claric	p. 68
	— « C'est la ville qui nous envie »	p. 70

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Pierre Gillis, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Après les massacres de Beyrouth Un triple tournant ?

Le voyage au bout de l'horreur n'est peut-être pas achevé avec les massacres des camps palestiniens de Beyrouth. Et la cinquième guerre israélo-arabe en trente-cinq ans, qui a apporté au Liban tant de sang et de ruines, ne sera certainement pas la dernière si l'on ne règle pas le fond du conflit : le problème palestinien. Mais les sanglantes convulsions auxquelles on assiste ces derniers temps sont peut-être l'indice des remous provoqués par le triple tournant qui marque la situation actuelle.

Le premier de ces tournants s'est concrétisé en septembre au sommet arabe de Fès. La solution politique que Yasser Arafat y a fait prévaloir est fondée sur l'exigence de voir créer un Etat palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza, c'est-à-dire à côté d'un Etat d'Israël revenu à ses frontières d'avant 1967. C'est la fin du triple refus exprimé par le sommet arabe de Khartoum au lendemain de la guerre de 1967 : pas de paix avec Israël, pas de reconnaissance, pas de négociations. La position adoptée à Fès sanctionne toute une évolution de l'Organisation de libération de la Palestine qui s'est notamment exprimée dans la déclaration de son président indiquant en juillet qu'il acceptait toutes les résolutions des Nations unies sur la question palestinienne. A commencer par celle de 1947 qui demandait la création en Palestine d'un Etat juif et d'un Etat arabe. En demandant, trente-cinq ans après, que cette résolution cesse de n'être appliquée que dans sa première partie, le peuple palestinien souligne à quel point son combat est fondé autant sur le respect de la légalité internationale que sur celui du droit des peuples à l'autodétermination. C'est aussi en quoi les positions définies par l'OLP et les résolutions adoptées à Fès diffèrent fondamentalement des accords de Camp David et du plan Reagan qui refusent au peuple palestinien le droit à un Etat national que lui a reconnu l'ONU.

Le deuxième tournant est celui qui commence à s'opérer à l'occasion de la crise de conscience sans précédent provoquée dans l'opinion publique israélienne. Le siège et le bombardement de Beyrouth, l'occupation de la ville et les massacres des camps de Sabra et de Chatila ont suscité en Israël une émotion considérable. Par-delà l'exigence d'une enquête sur les responsabilités israéliennes dans le massacre et la mise en cause des méthodes de l'équipe Begin-Sharon, exigence et

mise en cause qui ont fait une irruption massive dans la vie politique du pays, une évolution est engagée qui devrait amener de larges secteurs de l'opinion publique en Israël à s'interroger sur les conditions fondamentales d'un règlement qui mettrait fin à de telles horreurs et permettrait d'obtenir enfin la paix attendue depuis trente-cinq ans. L'orientation politique qui a prévalu à l'OLP et à Fès et qui implique la reconnaissance réciproque d'Israël et d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza devrait éliminer l'alibi : « Ils veulent détruire Israël ». Ce qui montrerait les véritables branches de l'alternative : poursuivre la politique annexionniste fondée sur la force, la guerre, l'occupation et qui a abouti aux massacres de Beyrouth ou reconnaître au peuple palestinien son droit à l'autodétermination, à la création d'un Etat indépendant en Cisjordanie et à Gaza et engager sur cette base des négociations avec l'OLP qui représente le peuple palestinien.

Le troisième tournant concerne l'attitude de l'opinion publique internationale, surtout aux Etats-Unis et en Europe. Si les pays socialistes et les peuples du tiers monde étaient généralement acquis à la cause palestinienne, une grande partie de l'opinion occidentale était jusqu'il n'y a guère plutôt favorable à Israël. C'est cette opinion occidentale qui est en train de changer sous l'effet conjugué des prises de position de l'OLP et de la politique de l'équipe Begin-Sharon. Ce changement est particulièrement remarquable dans les partis socialistes, traditionnellement proches d'Israël.

La portée de cette évolution peut être considérable. Israël ne pourrait mener sa politique sans l'appui des Etats-Unis et Washington ne peut ignorer son opinion publique. La guerre du Liban a montré à la fois l'importance de cet appui des Etats-Unis à Israël et ses limites lorsque les dirigeants israéliens ignorent trop les intérêts américains dans le monde arabe ou heurtent trop l'opinion américaine.

Cette évolution de l'opinion publique est également importante en Europe. Les gouvernements européens doivent en tenir compte et, indirectement, les Etats-Unis pour qui l'Europe est essentielle. Les entrées en scène successives de la force multinationale d'interposition à Beyrouth ont montré le rôle que pouvait jouer à cet égard un pays comme la France. Ce rôle, celui de la Communauté européenne dans son ensemble pourrait être beaucoup plus grand encore. Et la Belgique pourrait y contribuer si la diplomatie de M. Tindemans avait le souci de pratiquer une politique européenne réellement indépendante. Le poids de l'opinion publique, notamment dans notre pays, pourrait se révéler ici particulièrement utile.

Dans la mesure où ils se confirment, ces trois tournants pourraient être décisifs dans l'évolution d'un conflit qui a déjà provoqué cinq guerres et où chaque jour qui passe montre qu'à défaut d'une solution le pire est peut-être toujours à venir.



*La tuerie de Sabra et Chatila
« Comme les pogroms de Juifs, naguère »*



Des responsabilités écrasantes pour le gouvernement israélien, pour l'armée israélienne et ses « supplétifs » dirigés par Saad Haddad.



En Israël, après un choc profond, une protestation populaire géante. Et à l'horizon, une lueur d'espoir pour qu'enfin soient négociées la paix et la coexistence.

Deux poèmes palestiniens



Poésie de lutte, poésie de combat, poésie-mémoire fertile, poésie des champs, des camps, des barbelés, des prisons — poésie de l'exil et de la souffrance, la poésie palestinienne est également celle de l'espoir, de la fraternité, de l'ouverture et de la main tendue.

Plongeant ses racines au cœur de la terre — on oublie très souvent que la composante essentielle du peuple palestinien est la paysannerie aujourd'hui dépossédée — la poésie palestinienne vise avec la même force les cimes pour embrasser le soleil, sans crainte de s'y brûler les yeux.

Avec d'autres, les poètes palestiniens sont en train de tracer un sentier de lumière pour la poésie arabe contemporaine — et pour la poésie tout court. Placée sous le signe du refus — refus de l'occupation, refus de la guerre, refus de la soumission, refus de se taire — la poésie palestinienne refuse surtout d'oublier. Témoin actif de l'intérieur, sortie des entrailles du peuple palestinien, cette poésie tente de transmettre au monde entier un message d'amour et de paix.

TAWFIQ AZ-ZAYAD

NOUS NE PARTIRONS PAS

Ici
Sur vos poitrines
Nous persistons
comme une muraille
Dans vos gosiers
comme des tessons
imperturbables
Et dans vos yeux
comme une tempête de feu.

Ici
Sur vos poitrines
Nous persistons
comme une muraille
A laver les assiettes dans vos bouges
A remplir les verres des messieurs
A frotter le dallage dans les cuisines noires
Pour soutirer
la bouchée de nos petits
De vos canines bleues
Ici
Sur vos poitrines
Nous persistons
comme une murille
Affamés
nus
provocateurs
déclamant des poèmes
Nous sommes les gardiens de l'ombre
Des orangers et des oliviers
Nos semons les idées comme la levure dans la pâte
Nos nerfs sont de glace
Mais nos cœurs expulsent le feu
Si nous avons soif
nous presserons les pierres
Nous mangerons de la terre
si nous avons faim
MAIS NOUS NE PARTIRONS PAS
Et nous ne serons pas avares de notre sang
Ici
Nous avons un passé
un présent
Ici
Est notre avenir...

(J'ETREINS VOS MAINS)

Tawfik ZAYYAD est le premier poète palestinien à revaloriser et à intégrer les canons de la poésie populaire. Il en reprend les rythmes et les refrains dans le dialecte palestinien. Il a publié plusieurs recueils réédités en Syrie et au Liban.

Mahmoud DARWICH

CARTE D'IDENTITÉ

Inscris
Je suis Arabe
Le numéro de ma carte est cinquante mille
J'ai huit enfants
Et le neuvième.. viendra après l'été
Te mettras-tu en colère ?

Inscris
Je suis Arabe
Je travaille avec mes camarades de peine
Dans une carrière
J'ai huit enfants
Je leur arrache du roc
Le pain les habits et cahiers
Et je ne viens pas mendier à ta porte
Et je ne me plie pas
Devant les dalles de ton seuil
Te mettras-tu en colère ?

Inscris
Je suis Arabe
Mon nom est commun
Je suis patient
Dans un pays bouillonnant de colère
Mes racines...
Fixées avant la naissance du temps
Avant l'éclosion des siècles
Avant les cyprès et les oliviers
Avant la croissance végétale
Mon père... de la famille de l'araire
Et mon des seigneurs de Nujub
Et mon grand-père était paysan
Sans arbre généalogique
Ma maison
Une hutte de gardien
De roseaux et de branchages
Es-tu satisfait de ma condition ?
Mon nom est commun

Inscris

Je suis Arabe

Cheveux... noirs

Yeux... marrons

Signes particuliers

Sur la tête une kouffiah et un bandeau

La paume rugueuse comme la rocaïlle

Egratigne la main qu'elle empoigne

Et j'aime par-dessus tout

L'huile d'olive et le thym

Mon adresse

Je suis d'un village perdu... oublié

Aux rues sans nom

Et tous ses hommes... au champ comme à la carrière

Aiment le communisme

Te mettras-tu en colère ?

Inscris

Je suis Arabe

Tu m'as spolié des vignes de mes ancêtres

Et de la terre que je cultivais

Avec mes enfants

Et tu ne nous a laissé

Ainsi qu'à nos descendants

Que ces cailloux

Votre gouvernement les prendra-t-il aussi

Comme on le dit

Alors !

Inscris

En haut de la première page

Moi je ne hais pas les hommes

Et je n'agresse personne

Mais... si jamais on m'affame

Je mange la chair de mon spoliateur

Prends garde... prends garde

A ma faim

Et à ma colère

(FEUILLES D'OLIVIER)

Mahmoud DARWICH est né en 1941 dans le village d'Al-Barwa (Palestine) qui sera entièrement détruit en 1948 par les bombardements. Il participe aux activités du groupe Al-Ard (La terre). Emprisonné à plusieurs reprises, assigné à résidence à Haïfa, M. Darwich travaille comme rédacteur en chef de la revue « Al-Jadid »

Plusieurs recueils réédités en Syrie et au Liban.

Attrayant,

vivant,

polémique

LE NOUVEAU
drapeau rouge

A DOUZE PAGES

quotidien du PCB

cherche des lecteurs et surtout des abonnés

Souscrivez une des formules suivantes :

- abonnement hebdomadaire à 700 F l'an
- abonnement annuel 1983 à 2.500 F
- abonnement pour six mois à **1.500 F**

Vous serez informé.

***Vous aiderez en même temps la presse d'opinion
à mieux rayonner.***

CCP 000-0005817-94 de la Société Populaire d'Éditions
Banque de Bruxelles : 310-0242463-49 de la S.P.E.

Discours patronal et pratique gouvernementale

L'analyse de la politique économique et sociale menée par le gouvernement belge pourrait laisser croire que ce gouvernement ne compte que des néo-libéraux. Or, le Premier ministre lui-même est un ancien président du CVP, parti à électorat populaire et qui se veut centriste. Par ailleurs, deux ministres sociaux-chrétiens francophones affirment leurs affinités avec la Démocratie chrétienne, sinon avec le Mouvement Ouvrier Chrétien.

Cette base sociale des partenaires chrétiens de MM. Gol et De Clercq pèse de peu de poids rue de la Loi. De si peu de poids que Robert Dhondt, secrétaire général de la CSC a pu déclarer à la veille de ce qui tient lieu de concertation sociale que «le gouvernement a signé un chèque en blanc aux entreprises, un chèque payé par les travailleurs et touché par les entreprises».

La formule a des allures de slogan. Elle est cependant parfaitement fondée. Il suffit de relire les discours produits depuis trois ans par les organisations patronales pour mesurer l'impact de ces discours sur la pratique gouvernementale. C'est à cette relecture que nous vous invitons.

Les documents patronaux auxquels nous faisons référence sont :

- «*Le mal belge ou la fin des temps faciles*», présenté par M. Jacques De Staercke, administrateur-délégué, directeur-général de Fabrimétal, lors de sa conférence de presse du 21 avril 1980.
- «*Priorités pour une nouvelle politique économique et sociale*», brochure de la Fédération des industries chimiques, mai 1980.
- *Le discours inaugural* du nouveau président de la Fédération des entreprises de Belgique, M. Daniel Janssen, le 23 avril 1981.
- *Le memorandum* de la FEB au gouvernement Martens-Gol, décembre 1981.
- *L'appel* du président Janssen aux entreprises, au lendemain de la dévaluation et de la désindexation, 16 mars 1982.

TROIS VOLETS

Nous distinguerons dans le discours patronal trois volets essentiels :

1. la description de la situation économique et sociale de la Belgique, description très sévère et volontiers dramatisante ;
2. l'analyse des responsabilités de cette situation. Elle est sommaire sinon simpliste : les responsables sont quasi toujours « les autres », à savoir le prix mondial de l'énergie, la concurrence du Tiers-Monde, l'Etat belge, les coûts salariaux excessifs, les abus de pouvoir syndicaux... ;
3. la formulation de remèdes pour sortir du chaos : ces remèdes sont énergiques et la place qu'y prennent les mesures frappant les salariés, les assujettis à la sécurité sociale et les usagers des services publics est considérable.

1. Où en est-on ?

A tout seigneur, tout honneur : commençons par le cri d'alarme lancé par Fabrimétal en avril 1980. Il y est question d'un « véritable effondrement... qui témoigne de la faillite de la gestion de notre politique économique et sociale ». Effondrement plus marqué en Belgique, « en raison de la paralysie de l'Etat, elle-même née des excès de la participation, de la faiblesse d'un Etat pourtant de plus en plus envahissant et des abus de pouvoir syndicaux ».

En matière de finances publiques, Fabrimétal observe que « nous avons dépassé la limite du supportable », que les dépenses de sécurité sociale créent une situation « qui n'est plus tenable longtemps économiquement », que « la famille Belgique dépense beaucoup plus qu'elle ne gagne et que c'est une situation qui ne peut se prolonger indéfiniment, ni pour un ménage, ni pour un Etat ». Le chômage est chez nous surtout féminin ; il ne touche qu'un quart de chefs de famille. Si les réglementations de la France, de l'Allemagne ou de la Hollande étaient appliquées, les statistiques du chômage seraient bien moins accablantes. Le taux de croissance de la fiscalité, celui du coût de l'argent sont des taux-records. La situation des entreprises est devenue « très fragile ». Enfin, les coûts salariaux de la Belgique sont devenus les plus élevés du monde, cependant que la Belgique est le pays où la durée conventionnelle du travail est la plus basse.

Pour sa part, la Fédération des industries chimiques s'inquiète de la dégradation de nos finances publiques et des déficits de la sécurité sociale : « Ils entraîneront tôt ou tard notre pays vers la faillite ». Elle acte la méfiance, les antagonismes, la morosité qui nourrissent le climat social, elle parle d'« obsessions », de « slogans » et de « châteaux de cartes ». Elle entend y substituer « des vérités élémentaires ». Par exemple : « La Belgique n'est pas l'îlot sacré de l'Europe » — « L'entreprise n'est pas un champ de bataille mais un lieu de rencontre, où tous, travailleurs et entrepreneurs, œuvrent ensemble à une finalité économique et sociale ».

Quant au président Daniel Janssen, il se borne dans son discours d'investiture à déclarer sobrement que « La Belgique est dans une situation grave ». Ce que confirmera la FEB dans son memorandum au gou-

vernement. En effet, si la Belgique « conserve des atouts... », « ces atouts sont mal joués et trop souvent galvaudés au point que le bien-être de notre population et l'avenir économique du pays sont, dit la FEB, gravement menacés ».

2. Qui est responsable ?

Pour Fabrimétal, (avril 80), pendant « les années folles », la part des salaires dans notre revenu national passe de 57 % en 1960 à 68 % en 1974. « D'incontestables largesses » ont été faites en matière de sécurité sociale, de protection du pouvoir d'achat, de protection de certaines catégories de travailleurs. Ces largesses « seront considérées comme des droits acquis alors que seule la prospérité des années faciles rendait possibles ces avantages ». Pendant ce temps, la rentabilité des entreprises se dégrade, le décollage d'une série de pays instaure un nouvel ordre économique mondial qui va rendre de plus en plus obsoletes certaines activités traditionnelles de notre économie. « L'absence d'une politique industrielle cohérente et volontariste à long terme dans notre pays a empêché nos structures industrielles d'évoluer assez rapidement et de s'adapter au nouvel ordre des choses ». Les exportations sont mal réparties. L'inflation qui se développe est camouflée par le système de liaison complète, immédiate et automatique des salaires à l'indice des prix à la consommation. De surcroît, estime Fabrimétal, aucune catégorie sociale n'accepte de sacrifices, le consensus social s'est profondément dégradé, les « droits acquis » sont considérés comme intangibles par les organisations syndicales, les blocages communautaires empêchent qu'on s'attaque aux problèmes économiques, et enfin « ni nos gouvernements, ni les responsables syndicaux, ni les média — à de trop rares exceptions près — n'ont eu la volonté ou le courage de dire la vérité à l'opinion publique, de s'adresser à nos concitoyens comme à des adultes, de leur expliquer clairement ce qui est en jeu ». Il appartiendra donc au patronat de dire la vérité. Et de la dire « sans a priori idéologiques ».

La Fédération des industries chimiques ajoute un peu d'acide à l'analyse de Fabrimétal. Parmi les obstacles qu'elle aperçoit au bon fonctionnement des entreprises et à leur rentabilité, figure en première place un déséquilibre des forces en présence pour la concertation sociale. « Les syndicats disposent d'armes disproportionnées et l'Etat, devenu incapable de jouer son rôle d'arbitre en toute indépendance, est le maillon de plus en plus faible de la concertation ». La FIC met en cause le « recours abusif » à la grève et les « protections démesurées » dont jouissent les délégués syndicaux. A cet égard, « les privilèges doivent être strictement limités aux besoins de la mission de leurs bénéficiaires », déclare d'entrée de jeu le manifeste de la FIC. Dans le même esprit, cette fédération patronale met en cause l'information radiotélévisée, « tribune privilégiée de ceux qui veulent dénigrer systématiquement l'entreprise ». Cela dit, sont cités comme facteurs des désastres de la Belgique: la fiscalité (et surtout la taxe de 5 % sur les dépenses d'investissement), « le carcan de la réglementation des prix », la non-compétitivité des entreprises en raison de l'indexation « totale et automatique », une « réglementation sociale touffue et désordonnée » qui impose des coûts épuisants, certains abus en matière de protection de

l'environnement qui risquent — pense la FIC — de nous entraîner « vers la régression et la pauvreté ».

Le discours inaugural du président de la FEB, en avril 1981, présente une analyse des responsabilités de la crise qui va un peu plus loin. Il passe rapidement sur les causes d'ordre mondial — prix de l'énergie et nouvel ordre économique international — et s'attarde à la question : que fit la Belgique depuis 1973 ? Il ne se contente pas d'une première réponse qui tient en quatre mots « Rien ou presque rien ». Ce quasi-néant va être disséqué. De 73 à 81, la Belgique a continué à faire comme auparavant : « dépenser sans compter et distribuer des avantages nouveaux ». M. Janssen s'interroge sur les raisons de ce comportement irresponsable, puis il fait ses comptes : balance des paiements négative de plus de 180 milliards, déficit budgétaire atteignant 22,5 % du budget, taux d'intérêts vertigineux, chômage complet de 320.000 personnes. Tout cela, la population ne le perçoit pas, anesthésiée qu'elle est par « une hausse continue du bien-être » (il s'agit bien de la période 73-81, note des CM). Vient alors une phrase que nous tenons à reproduire intégralement : « Le secteur privé, créateur de presque 80 % de la richesse nationale, était affaibli par des impositions fiscales et parafiscales croissantes, s'endettait de plus en plus, se reconvertissait trop lentement, parfois par manque de prévoyance mais plus souvent à cause des blocages syndicaux et des subsides gouvernementaux mal adaptés, et devenait de moins en moins compétitif ».

Ainsi donc, le président de la FEB, même s'il plaide les circonstances largement atténuantes, consent à admettre qu'entre 73 et 81, le secteur privé s'est reconverti trop lentement « parfois par manque de prévoyance ». Mais ni lui, ni les plus puissantes organisations professionnelles adhérant à la FEB, ni aucun organe patronal n'envisage — du moins à notre connaissance — que le secteur privé puisse avoir été imprévoyant et myope aux cours des « golden sixties ». Là, ils ne voient qu'un responsable : l'Etat et son manque de politique industrielle. Nous reviendrons.

3. Quels remèdes ?

La *remise en ordre des finances publiques* apparaît dans tous les documents patronaux comme une exigence fondamentale et prioritaire. Par quels moyens ? En réduisant tous les budgets ministériels (notamment par des suppressions d'emplois dans la fonction publique), en limitant les subventions aux entreprises (publiques ou privées) au bénéfice des seules entreprises « qui ont leur avenir devant elles », en « rationalisant » les services publics, en réformant la sécurité sociale.

C'est surtout en matière d'« assainissement » de la sécurité sociale que les organisations patronales sont imaginatives. « Il est nécessaire, professe la FIC, de repenser la sécurité sociale. » Le système de la sécurité sociale, mis en place comme une assurance contre des risques, est remis en cause quand les risques deviennent trop nombreux. Les cibles sont, on le devine, chômeurs et malades. Pour les premiers, Fabrimétal propose :

- « des allocations dégressives dans le temps ;
- « après une certaine période — deux ans par exemple — et pour

certaines catégories de chômeurs, un revenu minimum d'existence décent serait alloué à charge de l'Etat;

- «il faudrait tenir compte des besoins et revenus des ménages;
- «les contrôles doivent encore être renforcés et les abus réprimés avec fermeté;
- «il faut renforcer l'incitation au travail en creusant l'écart entre revenus des chômeurs et des travailleurs, en tout cas lorsqu'il s'agit de revenus d'appoint».

Pour les malades, la FIC et Fabrimétal rivalisent d'ingéniosité. Mais la veine est la même : «il s'agit d'instaurer une responsabilité financière dans le chef des malades, qui les pousse à une autolimitation de la consommation des soins de santé. (Fabrimétal.) «Des économies doivent être faites ou des formules de privatisation de certains secteurs de la sécurité sociale doivent être étudiées». (FIC.)

Plusieurs de ces exigences ont été avalisées par la FEB dans ses propositions de juin 1980 «en vue de rétablir l'équilibre financier de la Sécurité sociale» (1). Le memorandum remis en décembre 1981 au gouvernement Martens-Gol s'y réfère et se borne à réaffirmer «son opposition formelle» à la suppression du plafond pour le calcul des cotisations, suppression décidée par la loi du 29 juin 1981.

La mise en œuvre d'une vigoureuse politique industrielle est le deuxième remède recommandé par les organisations patronales. En voici les axes :

- créer un climat favorable aux investissements par la revalorisation du profit et l'encouragement du capital à risque;
- comprimer les coûts salariaux, ceux-ci constituant selon la FEB «l'élément de loin le plus important dont dépend la compétitivité des entreprises»;
- bloquer à 38 h semaine la réduction du temps de travail et promouvoir le temps partiel.

Le climat favorable aux investisseurs dépend notamment de mesures fiscales : supprimer les impôts de solidarité, ramener les impôts sur les bénéficiaires des entreprises au niveau des années 73/74, augmenter jusqu'à 50 % l'exonération d'impôts pour la constitution de réserves d'investissements, supprimer progressivement les lois d'expansion économique pour les remplacer par un système de réduction d'impôts (M. Mark Eyskens n'a rien inventé!). Mais d'autres facteurs que la fiscalité sont requis pour recréer la confiance chez les investisseurs : «les prix doivent se fixer librement dans le cadre d'une saine concurrence» et «la liberté du travail doit être garantie», cette «garantie» pouvant signifier en pratique la limitation du droit de grève.

(1) Ces propositions peuvent être résumées comme suit : Chômage : sanctions plus lourdes, contrôle plus sévère pour les chômeurs partiels, pénalisation des isolés et davantage encore des cohabitants, mesures plus restrictives pour l'admission des jeunes.

Allocations familiales : restrictions pour les enfants uniques de plus de 3 ans, restrictions à l'allocation dite de rentrée scolaire.

AMI : ticket modérateur plus lourd là où il est déjà appliqué, introduction d'un ticket modérateur «à taux réduit» pour les VIPO, introduction d'un ticket modérateur «modulé» pour les médicaments, restrictions dans la contribution de l'INAMI à la journée des lits d'hôpitaux, établissement systématique de profils par médecin en vue de contrôler les durées d'absence des travailleurs.

Pour ce qui est des coûts salariaux, il n'y a guère de nuances entre ce que proposent les divers documents : « Il est évident, déclare M. Janssen en avril 1981, que la hausse du coût salarial doit être réellement freinée. Nous payons encore aujourd'hui le prix de l'emballlement des coûts salariaux de 74 et 75; nos coûts salariaux doivent inéluctablement redescendre au niveau de la moyenne de ceux de nos pays voisins, soit par la modération volontaire, soit hélas par la dévaluation obli-gée ».

Bien avant que M. Daniel Janssen devienne président de la FEB, cette organisation réclamait avec insistance une réforme du système d'indexation. Le memorandum de la FEB rste fidèle à cette exigence en décembre 1981 : « il faut pendant quelques années renoncer à des augmentations salariales hors index et modifier le système d'indexation ». Se défendant de porter atteinte au principe de l'indexation, le memorandum de la FEB demande au gouvernement de « faire jouer l'indexation une fois par an et de ne pas tenir compte, à cette occasion, de l'augmentation des prix de l'énergie et de la TVA ».

Enfin, c'est à l'unisson que les porte-parole du grand patronat réclament que soit arrêté le processus de réduction de la durée du travail.

Une politique industrielle volontariste, c'est cependant encore plus que tout cela, semble-t-il. La vision que s'en font Fabrimétal et la FIC par exemple y intègre des mesures dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, des mesures sur le plan de la coopération au développement, et des orientations très précises en matière de libertés. Où diable est l'Etat-arbitre dans tout cela ?

— *Enseignement et recherche :*

Fabrimétal réclame une réforme profonde de l'enseignement de promotion sociale, lequel devrait être conçu « comme l'un des instruments majeurs de la reconversion professionnelle et de l'adaptation des qualifications », en liaison avec « les réalités industrielles ». L'expérience a montré que le souci patronal de coller aux « réalités industrielles » se traduit trop souvent par des pressions en faveur d'une formation étroitement spécialisée. De même est-on en droit de s'inquiéter quand la Fédération des industries chimiques souhaite « associer plus étroitement l'industrie à la recherche fondamentale ».

— *Coopération au développement*

La FEB réclame dans son memorandum au gouvernement une collaboration intensifiée entre la politique de coopération au développement et celle du commerce extérieur, et cela de haut en bas. Cohérente avec elle-même, elle presse le pouvoir politique de « mettre rapidement en vigueur » la loi créant le Fonds de coopération au développement, qui va précisément dans le sens d'un rapprochement intime entre coopération et commerce extérieur.

— *Libertés*

Droits syndicaux exorbitants, travailleurs surprotégés, grèves intempestives : tous ces « périls » sont dénoncés par Fabrimétal et la

FIC. Le président de la FEB y revient dans son discours inaugural. Après avoir proclamé que «dans une démocratie, les syndicats ont leur place» (2), il ajoute : «Comme partout, dans les syndicats il y a une frange d'extrémistes radicaux». En voici le profil. Ils défendent sans limite les intérêts des seuls affiliés qui ont un emploi, ils le font à n'importe quel prix, ils sont prêts à le faire à coup de grèves, à coups d'abus dans des centres névralgiques du pays, à coup de désinformations pernicieuses en infiltrant la radio-télévision, à coups de piquets de grève agressifs, etc., etc. Le président Janssen espère que «la frange d'extrémistes radicaux sera dominée par une large majorité qui comprendra les objectifs majeurs d'austérité et de développement». Dans ce cas, il pourrait, dit-il, travailler en partenaire avec les syndicats.

Dans la foulée de ce discours, plus conforme au climat des USA qu'à celui de la Belgique, le memorandum de la FEB a remis en cause «le nombre exagéré de travailleurs protégés et la durée de cette protection», le régime des préavis des employés et l'impossibilité de leur imposer le chômage partiel.

POUVOIRS SPÉCIAUX TRÈS INSPIRÉS

C'est le 18 décembre 1981 que le Premier ministre Wilfried Martens lit devant les Chambres la déclaration gouvernementale. Il y demande des pouvoirs spéciaux jusque fin 1982, «pour restaurer le cadre économique et financier qui est indispensable pour endiguer le désinvestissement industriel et la destruction de l'emploi, et rendre espoir à nos concitoyens».

Quelques citoyens vont retrouver l'espoir très vite: le gouvernement veut en effet rendre le pays attrayant aux investisseurs, il va compresser les coûts, notamment salariaux — en modifiant temporairement les modalités du système d'indexation, stimuler le capital à risque. Il entend rétablir la confiance et promouvoir l'initiative économique par divers incitants fiscaux. Il s'engage à déposer un budget 1982 dont le déficit courant sera limité à 200 milliards. Un ensemble de mesures seront prises pour limiter les dépenses publiques, par exemple en diminuant l'effectif global dans la fonction publique; ces mesures seront complétées par des actions spécifiques pour l'emploi, en particulier, précise M. Martens, l'emploi des jeunes. Décidé à sauvegarder «l'essentiel de notre sécurité sociale», le gouvernement annonce néanmoins «une plus grande fermeté dans l'utilisation des moyens, une sélectivité accrue dans l'affectation et une simplification administrative», précisant que «la capacité contributive, la composition de la famille et la situation de l'assuré social pourront constituer un critère dans la fixation des indemnités de la sécurité sociale». La réglementation en matière d'assurance-chômage sera appliquée plus strictement: les mesures déjà prises en décembre 80 par un ministre socialiste (notamment à l'égard des chômeurs cohabitants) seront prolongées et

(2) Une place bien circonscrite, puisque le patron des patrons assigne comme mission aux syndicats de : aider à corriger les erreurs, les abus et les injustices; aider à intégrer et soutenir les moins favorisés, aider à faire un partage équitable des richesses produites. Le rôle de contestation et de transformation sociale des syndicats est complètement escamotés. Serait-il illégal?

amplifiées. Un plan de réforme des pensions est mis en chantier. La «surproduction» dans le secteur des soins de santé sera progressivement éliminée, notamment en augmentant le «ticket modérateur» et en établissant une «franchise» de 3.000 F.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'action gouvernementale, dont les effets se vivent et se vérifient jour après jour. La déclaration d'investiture de M. Martens porte à l'évidence l'empreinte du discours patronal et les exigences de la FEB sont largement prises en compte: fiscalité allégée pour les investisseurs, coûts salariaux comprimés notamment par le biais de la désindexation, agressions aggravées contre la sécurité sociale, offensive contre les services publics, poursuite de la campagne de culpabilisation des chômeurs comme des travailleurs actifs.

Au lendemain de la dévaluation/désindexation (réalisée le 21 février 82) le président de la FEB, satisfait, appelle les entreprises à «sortir de leurs tranchées» pour «favoriser un ou plusieurs des trois objectifs proposés par le gouvernement: les investissements, l'emploi, les prix». Vingt-six dirigeants d'entreprises lui répondent avec ferveur, quasi sur le champ. Un seul aborde — avec modestie — le chapitre de l'emploi. Un sur 26.

De fait, le bilan de la lutte gouvernementale pour l'emploi peut être rapidement dressé: échec de la tentative de conclure un «pacte» avec les organisations syndicales, diminution des effectifs dans la fonction publique, pressions pour que ce processus s'étende dans les organismes subventionnés par l'Etat — universités, communes, CPAS, paratataux — sous couleur d'encourager une «autonomie financière» mystificatrice. En matière d'emploi, toutes les promesses sont constamment reportées. Et reportées à des dates indéterminées.

RETOURNER LA SITUATION

Dans l'intervalle cependant, un des slogans favoris du grand patronat a perdu toute validité: le ministre des Affaires économiques, Mark Eyskens lui-même, déclarait le 22 juin au cours d'une conférence de presse que quatre de nos principaux concurrents ont aujourd'hui un coût salarial plus élevé que le nôtre. Il s'agit de l'Allemagne fédérale, des Pays-Bas, de la Suède et des Etats-Unis. Le ministre Eyskens actait «une amélioration très considérable de la capacité concurrentielle des entreprises belges». Mais rien n'a été fait pour traduire ce succès en emplois, alors que le président de la FEB admet lui-même que la productivité belge est la plus élevée du monde.

Parler de «chèque en blanc» n'est donc nullement abusif.

Pendant les «années faciles», aucun effort n'a été entrepris par le grand patronat pour préparer l'avenir. Les structures industrielles vieillissaient dangereusement, surtout en Wallonie, mais les entreprises se bornaient à solliciter des aides de l'Etat, sans considération de l'intérêt social, de l'emploi, de la région. On a ainsi laissé se vider des territoires de vieille implantation industrielle; on a laissé des multinationales acquérir le contrôle de secteurs de pointe. C'est le secteur privé qui porte la plus lourde responsabilité de cette situation.

Aujourd'hui, il se dresse, vengeur, contre l'Etat-budgétivore-

coupable-de-tous-les-maux. Mais la FEB, qui souhaite voir l'Etat « retrouver son rôle d'arbitre » demande à l'Etat bien plus que d'« arbitrer ». Pour commencer, elle réclame des subventions pour les entreprises les plus prospères. Elle infléchit toute la politique sociale en obtenant du gouvernement qu'il casse l'indexation, qu'il démantèle la sécurité sociale. Elle pèse sur la fiscalité. Elle exige de l'Etat une réforme de l'enseignement professionnel et a d'ores et déjà compromis ce qui restait de l'enseignement rénové.

Dans toutes ces matières, l'Etat n'est pas arbitre, mais acteur et c'est la FEB qui lui souffle son rôle. C'est une plaisanterie de vouloir « revenir à l'Etat-arbitre », et M. Daniel Janssen doit le savoir : au XIX^{me} siècle, les interventions de l'Etat étaient certes beaucoup plus limitées, mais la bourgeoisie avait en mains tous les leviers de commande et les interventions de l'Etat se faisaient à son seul avantage. Car la seule question qui se pose à propos des interventions de l'Etat c'est en faveur de qui elles sont effectuées. Loin d'être un arbitre neutre ou une noix vide, l'Etat est un lieu où s'affrontent les classes. Seule la lutte ouvrière et populaire pourrait transformer le rapport des forces actuellement favorable à la fraction la plus agressive de la bourgeoisie monopoliste. Seule une lutte — sans doute longue — pourra imposer de nouveaux choix politiques et de nouvelles priorités budgétaires, conformes cette fois aux intérêts populaires les plus larges.

Car il existe, pour sortir de la crise, d'autres voies que celles voulues par les néo-libéraux, et qui ne sont que des impasses, comme en témoignent les expériences entreprises en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Il existe des propositions alternatives, parfois très élaborées, mais dont la faiblesse majeure est que le mouvement ouvrier et démocratique ne s'en est pas emparé.

La tâche de l'heure, c'est bien celle-là : tout mettre en œuvre pour que les organisations de travailleurs s'approprient les alternatives disponibles, fassent sortir de leurs tranchées ou de leurs refuges ceux que la crise a frappés et qui, ensemble, peuvent retourner la situation.

Les Cahiers Marxistes regrettent de n'avoir pu tenir leur promesse de publier en octobre les réponses du ministre français Charles Fiterman à leurs questions sur le changement en France. (Voir les réponses du ministre Chevènement dans la livraison de septembre.)

Ce retard est indépendant de la volonté des CM.

Chômage : quels intérêts servent les tribunaux du travail ?

INTRODUCTION

Dans une récente étude (1), on tentait d'expliquer à partir des statistiques de chômage comparées entre 1964 et 1980, que l'approfondissement de la crise économique allongeait de plus en plus la durée du chômage, et ce, plus particulièrement pour certaines catégories de chômeurs : à savoir **précisément** ceux ou celles qui font l'objet d'exclusion pour chômage « anormalement long » sur base de l'article 143 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage.

Il était frappant de constater, par exemple, alors que **les femmes représentent en 1980 près de 95 % d'exclusions pour chômage de longue durée** :

« Si l'on examine les placements par l'ONEm des demandeurs d'emploi, on constate aussi une discrimination au préjudice des femmes (2).

» Le rapport entre la moyenne mensuelle des demandeurs d'emploi et la moyenne mensuelle des placements par l'ONEm en 1980, par profession, donne le résultat suivant :

» Pour un placement par l'ONEm, il y a :

1. 259 demandeuses d'emploi électricien contre 20 hommes ;
2. 188 demandeuses d'emploi charpentier, menuisier-ébéniste contre 24 hommes ;
3. 188 demandeuses d'emploi mécanicien, ouvrier, électricien contre 23 hommes ;
4. 116 demandeuses d'emploi fileur, tisseur, tricoteur contre 31 hommes ;
5. 113 demandeuses d'emploi docker et manutentionnaire contre 27 hommes ;

(1) *Bulletin de la Fondation André Renard*, mars-avril 82, pp. 25 à 41.

(2) *Rapport annuel de l'ONEm 1964*, tableaux 4a, 4b et 7 et *Rapport annuel 1980*, tableaux 5a, 5b et 13.

6. 106 demandeuses d'emploi manœuvre ordinaire contre 34 hommes;

7. 102 demandeuses d'emploi emballeur et travailleurs assimilés contre 26 hommes;

8. 92 demandeuses d'emploi travailleurs des transports et communications contre 39 hommes;

9. 83 demandeuses d'emploi tailleur, coupeur, fourreur contre 78 hommes;

10. 67 demandeuses d'emploi travailleurs spécialisés dans les services (à l'exception des cuisiniers, femmes de chambre, garçons de salle et serveurs) contre 37 hommes;

11. 52 demandeuses d'emploi meunier, boulanger, brasseur, contre 24 hommes;

12. 51 demandeuses d'emploi artistes contre 24 hommes;

13. 35 demandeuses d'emploi employés contre 24 hommes.

» Lorsque l'on se souvient que la moyenne mensuelle des placements ONEm pour l'ensemble du pays est de 1 placement pour 32 demandeurs, on se rend compte immédiatement que la situation des femmes sur le marché de l'emploi est particulièrement catastrophique.

» Cela n'en a pas toujours été ainsi, puisqu'en 1964 il y avait un placement pour plus ou moins 6 demandeurs d'emploi hommes ou femmes, alors qu'en 1980 il y avait en moyenne un placement pour 22 demandeurs d'emploi hommes et un placement pour 44 demandeurs d'emploi femmes.

» Enfin, on peut encore constater cette discrimination dans un dernier exemple, celui des chômeurs occupés par les pouvoirs publics, qui étaient en moyenne mensuelle de 22.132 hommes et de 14.459 femmes, alors que ces dernières représentent plus de 60 % des demandeurs d'emploi. (3). »

Ces chiffres signifient en clair que les possibilités d'emploi se sont considérablement restreintes depuis 1964 et que le pouvoir économique et politique se propose de produire autant ou plus qu'auparavant avec moins de travailleurs.

Tous les « commentateurs » politiques sont d'accord sur un point : le volume de chômage ne diminuera pas avant longtemps ; en fait, il a quasiment quadruplé en sept ans, entre 1974 et 1981.

Quant à la charge du paiement des allocations de chômage, il apparaît indispensable pour l'Etat de la restreindre au maximum.

Aussi, l'ONEm a reçu la consigne d'appliquer plus régulièrement les articles permettant les exclusions du chômage, et notamment cet extraordinaire article 143 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963, où il suffit de reprocher au chômeur le fait qu'il chôme depuis trop longtemps, sauf à celui-ci de prouver qu'il a cherché du travail au cours des années antérieures, ce qui sera d'autant plus difficile qu'on ne lui a jamais demandé de conserver les preuves de ces recherches, d'une part, et que l'ONEm l'a rarement contacté en vue d'un placement éventuel, d'autre part.

(3) Rapport annuel 1980, tableaux 5c et 5d.

Cet article 143 était destiné, en 1964, à une époque de plein emploi, à sanctionner les situations de chômage abusif.

On en a fait une bombe à retardement qui permettrait aujourd'hui d'exclure non plus des marginaux, mais un tiers, voire bientôt la moitié de l'ensemble des chômeurs.

En douze mois, entre 1980 et 1981, le nombre d'exclusions sur pied de cet article a doublé, atteignant 9.000 personnes.

On peut faire mieux encore...

Face à ce raz de marée de dossiers et de recours devant le tribunal du travail, que font les magistrats chargés d'appliquer la loi ?

Dans une première partie, quelques considérations seront émises sur cette particularité judiciaire d'une approche à la fois individuelle et restrictive à l'égard d'une réalité pourtant collective et contingente.

Dans une deuxième partie, quelques données du chômage de longue durée seront analysées.

PREMIÈRE PARTIE : CONCEPTION JUDICIAIRE DU CHÔMAGE PROLONGÉ

Le droit et les réalités économiques et sociales qu'il régleme-nt entretiennent des rapports souvent singuliers dans l'esprit de ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Ces derniers savent pourtant que l'absence de consensus social entraîne la contrainte par le droit.

C'est ainsi que le Code civil de 1804 confirmera le droit de propriété individuelle que la bourgeoisie révolutionnaire a « arraché » aux princes déchus.

A chaque étape de l'évolution du rapport des forces correspond une réglementation juridique.

L'histoire des lois suit l'histoire des luttes entre groupes sociaux et, fondamentalement, entre les classes sociales.

Qui ignore encore que le niveau des salaires est, en principe, établi au bout d'une négociation entre représentants des patrons et des travailleurs ?

Mais la plupart des magistrats voudraient voir, dans la législation belge de sécurité sociale, un système d'équilibrage plus ou moins rationnel de droits individuels par rapport à l'« intérêt collectif ».

Le droit de la sécurité sociale s'imposerait à chaque citoyen, comme les règles du jeu de l'oise aux joueurs.

En conséquence, l'Etat doit poursuivre, « dans l'intérêt de tous », tant le cambrioleur que le « fraudeur d'allocations sociales ». (Curieusement, force est de constater que l'on poursuit très peu, à leur grand profit, l'empoisonneur de produits alimentaires ou pharmaceutiques et le gros fraudeur d'impôts).

En fait, la sécurité sociale n'est pas née du subit constat par le gouvernement de la misère vécue par les travailleurs, victime d'accidents du travail ou de maladies ou de fermetures d'entreprises : la « protection » légale ne commencera que vers la fin du 19^e siècle, soit près de 80 années après le début de l'industrialisation.

Des dizaines de milliers de mineurs moururent de silicose, parce qu'ils fumaient trop, soi-disant, avant que cette terrible affection fut reconnue maladie professionnelle...

En 1982, l'indemnisation du lumbago ou de l'infarctus par les assurances en matière d'accidents du travail implique souvent des débats acharnés devant les tribunaux.

Comment expliquer dès lors la tardiveté de l'apparition des primes de la Sécurité sociale (loi des 15.06.1883, 06.07.1884 et 22.06.1889 organisant respectivement une assurance-maladie, une assurance contre les accidents du travail et une assurance invalidité-vieillesse; ce système contenait des limites, notamment de plafonds et de secteurs professionnels) par rapport à la naissance, bien antérieure, des risques professionnels ?

Les faits sont aussi têtus que les pertes de mémoire : ces lois suivent précisément de graves révoltes ouvrières et le développement des organisations syndicales.

Les travailleurs ont, à leur tour, « arraché des conquêtes » au pouvoir, mais à la différence des bourgeois révolutionnaires, ils ne les conquièrent pas : ils font, encore aujourd'hui, la triste expérience du fait que l'énergie déployée pour obtenir des lois protectrices doit toujours se dépenser pour les faire appliquer.

Quant au chômage, il est bon de rappeler que :

— les chômeurs n'ont reçu aucune indemnisation de l'Etat pendant tout le 19^e siècle ;

— les travailleurs créèrent des caisses de secours en faveur de leurs membres ;

— ces caisses furent subsidiées par l'Etat seulement à partir de 1907 ;

— Le Fonds national de Crise, créé par l'arrêté royal du 30.12.1920, intervenait subsidiairement aux Caisses de secours ;

— il faut attendre l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 sur la sécurité sociale pour voir posées les bases du système actuel, où l'Etat se charge de percevoir des cotisations de l'employeur **et du travailleur** en y ajoutant sa propre contribution en subsides.

L'Etat organise en outre le placement et l'indemnisation des chômeurs ; les organisations syndicales se chargeant principalement du paiement des allocations de chômage.

Comment expliquer l'apparition du droit aux allocations de chômage en décembre 1944, soit après environ un siècle et demi d'une industrialisation plus ou moins cohérente avec ses graves périodes de chômage massif et de disparition de secteurs économiques ?

Deux considérations s'imposent aux gouvernements européens vers la fin de la seconde guerre mondiale :

1. Il faut empêcher que, d'une part, la misère vécue par les couches laborieuses et, d'autre part, les luttes sociales des années 30, favorisent le retour de gouvernements populaires ;

2. La victoire sur le nazisme et le fascisme est liée à la résistance organisée des travailleurs, qui pèsent sur les gouvernements au point

dé revendiquer, à la fin de la guerre, à tout le moins le partage du pouvoir.

La réalité politique, économique et sociale, se situe donc assez loin de l'imagerie juridique véhiculée par beaucoup de praticiens du droit, pour qui l'arrêté-loi de 1944 sur la sécurité sociale est une apparition plus ou moins merveilleuse destinée à coordonner des textes légaux antérieurs et à approfondir encore un soi-disant principe idéal (éternellement poursuivi) de redistribution entre chacun des aimables citoyens.

D'autant qu' à cette époque, le pouvoir lui-même acceptera fort peu de temps la présence au gouvernement (en Belgique et en France notamment) des représentants des forces ayant contribué le plus conséquemment à la victoire contre le fascisme.

Il faudra patienter jusqu'à l'année 1981, en France, pour qu'à nouveau un gouvernement populaire comprenant des communistes et bénéficiant de l'appui des travailleurs tente de limiter la pression que la crise du régime leur impose.

En Belgique, « les convoyeurs attendent », comme dit la chanson ...

Aujourd'hui, non seulement les « lois protectrices » sont toujours appliquées par la lutte, mais, en outre, leur existence est chaque jour amoindrie par une législation revancharde imposée à coups d'arrêtés pris en vertu des pouvoirs « spéciaux ».

C'est dans ce contexte que les tribunaux du travail apprécient le droit aux allocations de chômage et, notamment, dans l'hypothèse où celui-ci se prolonge « anormalement ».

Tout le problème est précisément de savoir ce qui est jugé « anormal » ou non.

Une chambre du tribunal du travail de Liège a eu le mérite de livrer crûment ce que beaucoup d'autres pensent :

« *Attendu que ni le caractère aigu de la crise économique, ni l'insuccès des offres de placement de l'ONEm ne justifient la prolongation du chômage;*

» *Que tout tient en définitive à la question de savoir si l'intéressé fournit d'abondantes recherches d'emplois tout au long de sa période de chômage.* » (Tribunal du Travail de Liège, 5^e Chambre — Jugement du 07.06.1982 — R.G., 96.977/81).

Selon cette conception, la prolongation du chômage par le fait de la crise a beau être une donnée scientifique, encore faut-il que **chaque chômeur** en rapporte sa « justification » personnelle, grâce aux attestations écrites de MM. les employeurs éventuels.

Les juges se montrent ainsi plus zélés que prévu, puisqu'aussi bien l'obligation d'attestations écrites n'est voulue par aucun texte légal, d'une part, et que les articles 63 à 67 de l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 leur imposent pourtant :

a) de **chercher** « l'origine de la durée ou de la fréquence du chômage, compte tenu de **tous** éléments susceptibles d'influer sur cette durée ou fréquence »;

b) d'apprécier le caractère anormal de la durée ou de la fréquence du chômage, en fonction des « critères » suivants :

« 1° *Le passé professionnel du chômeur;*

à cet égard, il y a lieu de considérer :

a) la manière dont il a obtenu sa dernière admission au bénéfice des allocations de chômage;

b) le nombre de journées de travail accomplies sous le régime de la sécurité sociale, dont il peut justifier au cours des 15 dernières années, ainsi que la nature de ce travail;

c) les limitations que son droit au bénéfice des allocations de chômage a subies du chef de chômage par le propre fait de l'intéressé;

d) s'il a reçu une formation professionnelle ou s'il a, de sa propre initiative, suivi des cours aux fins d'apprendre un nouveau métier ou de perfectionner sa formation.

2° La situation familiale ou sociale du chômeur;

à cet égard, il y a notamment lieu de considérer :

a) s'il est marié, si son conjoint travaille ou est lui-même en chômage, si d'autres personnes font partie de son ménage et si elles travaillent;

b) s'il accomplit du travail au sens de l'art. 126, al. 1, 2° de l'arrêté royal, ou s'il cohabite avec un travailleur indépendant et, dans l'affirmative, quelle aide il apporte à celui-ci.

3° Les circonstances économiques, compte tenu notamment des possibilités d'emploi dans les régions vers lesquelles la main-d'œuvre locale se dirige habituellement pour travailler, ainsi que l'âge et la profession du chômeur.

4° La capacité physique, compte tenu de tous les éléments qui permettent d'apprécier l'aptitude au travail du chômeur, ainsi que des contre-indications médicales éventuelles; il y a lieu, notamment, de considérer si l'intéressé a bénéficié d'une dispense de contrôle pour cause d'incapacité physique.

Quant à l'ONEm, la pratique montre qu'il se contente de déposer devant le tribunal un dossier reprenant essentiellement le décompte, sur les quinze dernières années, des périodes de chômage, de maladie et de travail et un interrogatoire jésuitique du chômeur où sont bien mises en évidence les recherches qui « auraient pu » être faites ..., même si l'ONEm n'a présenté que cinq, trois ou zéro emplois sur ces quinze années et n'a jamais offert de formation professionnelle.

Or, selon les textes légaux, la mission de l'ONEm est bien plus étendue :

« Dans les conditions que le Roi détermine, l'Office National de l'Emploi a pour mission de :

a) promouvoir et organiser le recrutement et le placement des travailleurs;

b) promouvoir et organiser la réadaptation professionnelle des chômeurs involontaires;

c) promouvoir et organiser la formation professionnelle accélérée des adultes;

(...) » (Arrêté-loi du 28.12.44, concernant la sécurité sociale des travailleurs, art. 7).

« L'Office a pour mission d'associer l'exécution des mesures

ayant pour objet de promouvoir l'emploi et d'octroyer des allocations de chômage aux chômeurs.

» L'emploi comprend :

1° Le placement;

2° L'octroi aux travailleurs et aux entreprises d'interventions financières tendant à favoriser l'emploi de la main-d'œuvre;

3° La formation professionnelle de chômeurs et travailleurs. »
(Arrêté royal du 20.12.1963 relatif à l'emploi et au chômage — art. 2).

Il faut encore rappeler que l'ONEM a le monopole du placement (sauf le travail temporaire) et qu'il ne peut être créé de bourse d'emploi privée.

Malgré ses obligations, l'ONEM ne craint pas de montrer d'innombrables dossiers d'exclusion pour chômage de longue durée, alors que le nombre des propositions d'emploi qu'il aura présenté aura été très réduit, voire nul.

Par contre, on reprochera au chômeur de ne pas prouver, sur dix années en arrière, l'existence de démarches suffisantes, ce que l'ONEM, avec toute son administration, est incapable de faire, et pour cause...

Quant à l'appréciation du critère légal des « circonstances économiques », on en cherche vainement la trace, tant dans les dossiers de l'ONEM que dans la plupart des jugements du tribunal du travail.

DEUXIÈME PARTIE :

CARACTÉRISTIQUES DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Qu'est-ce que le chômage de longue durée ?

L'article 67 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 exclut l'application de l'article 143 (exclusion pour chômage anormalement long ou fréquent) pendant une période variable selon les tranches d'âge :

— moins de 26 ans : 9 mois

— de 26 à 36 ans : 18 mois

— de 36 à 46 ans : 27 mois

— de 46 à 56 ans : 36 mois

Autrement dit, pendant ces différentes périodes, le chômage prolongé est considéré comme **normal** par le législateur de 1964.

Or, dix ans plus tard, en 1974, la moyenne mensuelle des chômeurs était en augmentation de 108 % et en 1981 de 678 % (moyenne mensuelle 1964 : 50.363; 1974 : 104.720; 1981 : 391.785).

On constate en outre que l'augmentation du chômage va de pair avec la *prolongation du chômage* et ce, plus particulièrement, pour certaines catégories de chômeurs :

« Lorsque la situation économique est mauvaise, la durée moyenne du chômage a tendance à augmenter, et lorsque la durée d'inactivité d'un chômeur s'allonge, ses chances de retrouver un emploi diminuent dans la plupart des cas. »

« Dans ce cadre, la notion de chômage de longue durée, définie par le chômage de plus d'un an, devient un sujet de préoccupation très important. Les faits, depuis quelques années, semblent bien le démontrer. (...).

» La proportion de chômeurs inscrits depuis plus d'un an dans le total des chômeurs complets est de 47,5 % (...).

» Parmi les 179.074 chômeurs de plus d'un an répertoriés au mois de décembre 1980, les femmes sont les plus nombreuses, soit 129.976 unités, ce qui représente 72,6 % du total (...)

» Quant à la relation « chômage de longue durée » - « degré d'études », elle montre clairement que la probabilité de reprise du travail est fonction du type d'études faites. (...)

» Au mois de décembre 1980, 41,1 % des hommes et 70,7 % des femmes ayant suivi une formation primaire étaient sans emploi depuis plus d'un an. Cela se chiffre à 16,3 % et 45 % respectivement pour l'enseignement technique secondaire; à 14,7 % et 51 % pour l'enseignement professionnel; ces chiffres tombent à 12,1 % et 14 % pour l'enseignement universitaire.

» Ces résultats montrent bien que plus le niveau des études est élevé, plus le chômeur aura des chances de trouver " rapidement " un emploi. » (Rapport annuel de l'ONEm 1980, page 1.15)

Le texte cité ci-dessus est sidérant en ce qu'il constitue un aveu pur et simple par l'ONEm de ce que la prolongation du chômage en période de crise, d'une part, et la diminution des possibilités d'emploi pour les chômeurs prolongés, d'autre part, constituent des **données objectives** dont il faut tenir compte.

Et pourtant, avec un parfait aplomb, l'ONEm persiste à imposer l'exclusion du chômeur de longue durée qui ne produit pas suffisamment d'attestations de recherche d'emploi, en prétendant, sans rire et au mépris d'un critère légal clair et formel, que la crise économique n'est pas une cause de justification.

Quant aux tribunaux du travail, ils confirment très majoritairement cette argumentation, conscients, pour certains d'entre eux sans doute, qu'ils sont les agents obéissants d'un Etat opérant dans ses budgets sociaux les restrictions que sa politique financière et militariste impose.

Au 30 juin 1964, il y avait 24.812 hommes et 4.914 femmes inscrits au chômage depuis plus de deux ans (4).

Au 30 juin 1982, il y avait 48.997 hommes et **114.459 femmes** inscrits au chômage depuis plus de deux ans (5).

Cela signifie donc que le nombre des hommes a été multiplié par deux entre 1964 et 1982, mais que celui des femmes a été multiplié par 23...

Comment expliquer à la fois ce renversement de tendance et cette dégradation considérable du chômage féminin prolongé ?

La réponse primaire est de dire qu'en 1982 les femmes sont 23 fois plus « profiteuses » qu'en 1964.

La démarche un peu plus scientifique est d'observer que des secteurs où l'emploi féminin est majoritaire ont été particulièrement touchés par les fermetures d'entreprises (textile, confection), ou les « restructurations ».

(4) Rapport annuel de l'ONEm 1964, page 6.

(5) Rapport mensuel de l'ONEm de juin 1982, tableau 8a.

C'est ainsi que si l'on opère un classement des huit secteurs économiques (6) où le chômage est le plus important, on s'aperçoit que la proportion de femmes est précisément majoritaire dans la plupart de ces secteurs (sauf la construction et les fabrications métalliques en 1974) alors que les femmes ne représentent que 34,1 % des salariés au 30 juin 1980 (7) (8) et (9).

SECTEURS	1974		SECTEURS	1980	
	Nombre de chômeurs	% de femmes		Nombre de chômeurs	% de femmes
1. Services	16.418	75	1. Services	60.430	74
2. Fabric. métalliques	13.801	39,5	2. Commerce, etc.	39.294	78
3. Commerces, banques, assurances	12.477	73	3. Fabric. métalliques	33.778	53
4. Construction	9.708	4	4. Construction	33.428	5,8
5. Alimentation	6.695	61,5	5. Vêtement	26.429	96
6. Vêtement	6.404	91	6. Alimentation	17.117	66
7. Textile	5.118	62	7. Textile	16.210	76
8. Hôtels-restaurants	3.389	63	8. Hôtels-restaurants	9.864	76

On peut remarquer, dans la comparaison des tableaux de 1974 et 1980 que les huit premiers secteurs de chômage sont identiques et qu'ils représentent respectivement 71 % et 73 % du total des chômeurs.

Enfin, si l'on reprend le premier tableau (exposé et introduction de cet article) classant différentes catégories de professions selon les placements effectués par l'ONEm en 1980, on remarque l'extraordinaire ségrégation que la crise économique impose au préjudice des femmes.

Par ailleurs, si l'on analyse les chiffres connus, les plus récents (juin 82) sur la durée du chômage, on aboutit à cette situation aberrante (pas pour tout le monde, évidemment), que la **majorité** des chômeuses pourrait être exclue sur la base de l'article 143 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 (sauf à elles de produire une valise d'attestations d'employeurs...). (10)

On observe en outre que :

- **50 %** des chômeuses de moins de 25 ans sont en chômage depuis **plus d'un an**
- **54 %** des chômeuses de 25 à 34 ans sont au chômage depuis plus de **deux ans**
- **32 %** des chômeuses de 35 à 54 ans sont au chômage depuis plus de **cing ans**
- **67 % des chômeuses sont au chômage depuis plus d'un an.**

(6) Les 22 autres secteurs repris dans la statistique de l'ONEm sont : agriculture, forêt-chasse, pêche, mines, pierre, tabac, chaussures, bois, papier, livre, cuirs et peaux, caoutchouc, chimie, céramique-briqueterie-ciment, verre, métallurgie, diamant, industries manufacturières diverses, électricité-gaz-eau, banques-assurances, transports et communications, activités mal désignées ou inconnues.

(7) *Rapport annuel de l'ONSS, 1980, page 177.*

(8) *Rapport annuel de l'ONEm 1974, tableau 3a.*

(9) *Rapport annuel de l'ONEm 1980, tableau 3a.*

(10) *Rapport mensuel de l'ONEm, juin 1982, tableau 8a.*

Quant aux placements des chômeurs par l'ONEm, il y en eut 11.849 en juin 1982 alors que l'on compte, pour le même mois, 442.677 chômeurs, soit **1 placement pour 37 chômeurs**. (11)

Mais si l'on compare les placements pour les **femmes** et par catégorie d'âge, on obtient les chiffres d'un placement pour 44 chômeuses de 20 à 24 ans, 1 pour 67 chômeuses de 25 à 39 ans et 1 pour 90 chômeuses de 40 à 49 ans. (12)

Enfin, toujours en juin 1982, si l'on descend d'un étage pour examiner la situation des chômeuses en Wallonie, c'est la catastrophe pour les chômeuses de plus de 40 ans :

- 1 placement pour 44 chômeuses de 20 à 24 ans ;
- 1 placement pour 86 chômeuses de 25 à 29 ans ;
- 1 placement pour 361 chômeuses de 40 à 49 ans. (13)

Pour terminer ces analyses statistiques, il convient encore de signaler que dès 1974, les possibilités d'emploi devenaient difficiles par rapport à 1964 (année de naissance de l'article 143), si l'on compare les placements de l'ONEm et le nombre de chômeurs par profession (14), ainsi que le montrent les tableaux suivants :

Comparaison du nombre des demandeurs d'emploi et des placements par l'ONEm, en moyenne mensuelle, et par profession

Professions (Hommes)	Nombre de demandeurs d'emploi (moyenne mensuelle)			Nombre de placem. ONEm (moyenne mensuelle)		
	1964	1974	1980	1964	1974	1980
Employés	3.244	14.159	32.174	141	424	1.580
Conducteurs de fours, lami- neurs, tréfileurs, plombiers, soudeurs, électriciens	3.586	8.190	26.690	1.219	1.139	1.304
Manœuvres ordinaires	18.076	20.260	23.228	1.382	1.037	787
Peintres et colleurs de papier- peint, maçons, carreleurs, pla- fonneurs	2.968	5.566	19.991	1.168	697	718
Charpentiers, menuisiers, ébê- nistes	1.109	2.097	9.239	280	290	436
Travailleurs des transports et communications	1.444	2.432	7.024	205	183	209
Dockers et manutentionnaires	493	1.730	4.320	170	164	183
Cuisiniers, femmes de cham- bre, garçons de salle, serveurs	1.196	1.424	3.382	2.021	1.660	1.461
Fileurs, tisseurs, tricoteurs	1.128	1.239	2.695	180	101	101

(11) *Rapport mensuel de l'ONEm, juin 1982, tableau 6a.*

(12) *Rapport mensuel de l'ONEm, juin 1982, tableau 19A et 8a.*

(13) *Rapport mensuel de l'ONEm, juin 1982, tableau 8c et 19c.*

(14) On ne tiendra compte que des 9 professions où le chômage est le plus important. *Rapport annuel de l'ONEm 1964, tableaux 4a, 4b et 7 — Rapport annuel de l'ONEm 1974, tableaux 5a, 5b et 18 — Rapport annuel 1980, tableaux 5a, 5b et 13.*

Professions (femmes)	Nombre de demandeurs d'emploi (moyenne mensuelle)			Nombre de placem. ONEm (moyenne mensuelle)		
	1964	1974	1980	1964	1974	1980
Employés	3.455	28.786	94.484	247	843	3.038
Tailleurs, coupeurs, fourreurs	1.587	7.237	35.745	367	499	436
Travailleurs spécialisés dans les services (sauf cuisiniers, etc.)	1.450	6.978	28.289	341	329	436
Conducteurs de fours, lami- neurs, tréfileurs, mouleurs, mécaniciens, outilleurs, plom- biers, soudeurs, électriciens	519	3.341	12.985	104	107	60
Manœuvres ordinaires	4.304	5.679	11.765	171	151	112
Cuisiniers, femes de chambre, garçons de salle, serveurs	1.422	2.868	11.586	823	847	1.255
Emballleurs et travailleurs assi- milés	491	2.628	10.568	93	166	105
Fileurs, tisseurs, tricoteurs	1.139	2.619	9.492	168	120	83
Dockers et manutentionnaires	185	1.508	5.586	28	63	50

On peut effectuer différentes remarques à la lecture de ces deux tableaux :

1. Il existe un chômage typiquement féminin et un chômage typiquement masculin. En effet, les professions liées à la construction (peintres, colleurs de papier-peint, maçons, carreleurs, plafonneurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes), ainsi que le domaine des transports et communications montrent un chômage essentiellement masculin. (15)

Par contre, on observe un chômage exclusivement féminin dans les professions de tailleur, coupeur, fourreur, les travailleurs spécialisés dans les services (sauf cuisiniers, etc.) et les emballeurs et travailleurs assimilés.

2. Certaines professions ont subi une dégradation d'emploi considérable tant chez les hommes que chez les femmes, soit les employés, les conducteurs de fours, lamineurs, les dockers et les manutentionnaires.

3. On constate que cette aggravation est plus importante chez les femmes que chez les hommes.

4. L'évolution de la moyenne mensuelle des placements par l'ONEm n'a pas été en rapport avec l'augmentation des demandeurs d'emploi.

Dans certains cas, le nombre de placements a même fortement diminué (manœuvres ordinaires, peintres, maçons, plafonneurs, fileurs, tisseurs, tricoteurs).

5. Il est paradoxal de constater que, dans certaines professions, on place moins souvent les femmes que les hommes, alors qu'elles sont plus nombreuses comme demandeurs d'emploi.

(15) En 1980, il n'y avait que 1.365 femmes demandeurs d'emploi dans les transports et communications, 1.298 comme charpentier-menuisier-ébéniste et 199 comme peintre, colleur de papier-peint, maçon, carreleur, plafonneur (en moyenne mensuelle).

Dans les autres cas, le rapport entre le chiffre des demandeurs d'emploi et celui des placements est nettement plus défavorable aux femmes qu'aux hommes.

CONCLUSION

La plupart des magistrats, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, considèrent que le chômage de longue durée n'est que la somme d'une série de comportements individuels de type frauduleux.

Ce refus systématique d'envisager l'origine sociale du phénomène devra aboutir logiquement à ce que l'on considère qu'il existe un tempérament plus frauduleux chez les femmes que chez les hommes, en 1974 (ou en 1980) plutôt qu'en 1964, dans telle profession plutôt que dans telle autre, etc.

Il se fait que cette conclusion absurde correspond précisément aux caractéristiques fondamentales des victimes de l'article 143, puisqu'aussi bien les femmes représentent plus de 95 % des décisions en 1981, elles n'ont pas de formation professionnelle particulière au-delà des études primaires, leur secteur professionnel est particulièrement touché par la crise, etc.

Si la protection de « l'intérêt de la collectivité » contre la fraude débouche sur cette conséquence pratique que les sanctionnés constituent les principales victimes de la crise, on peut se demander si la majorité des tribunaux du travail ne se font pas les instruments, sans doute inconscients, d'une politique anti-sociale motivée par des raisons budgétaires.

A propos du budget, il faut quand même savoir que si le chômage a augmenté de 22 % entre 1977 et 1980, les différents postes du budget de l'ONEm ont évolué sur la même période de la manière suivante (si l'on indexe les chiffres de 1977) : (16)

— la part du budget consacrée au paiement des allocations de chômage ordinaires n'a augmenté que de 13,10 % ;

— la part du budget consacrée au paiement des prépensions a augmenté de 182 % ;

— la part du budget consacrée aux primes et interventions financières au profit des employeurs a augmenté de 249 % ;

— la part du budget concernant les C.S.T. et les C.R.T. a augmenté de 252 %.

En conclusion, il faut bien savoir que l'Etat joue, à l'heure actuelle, un rôle fondamental dans la contradiction capital-travail et que la pression qui pèse sur l'appareil judiciaire en vue de faire appliquer la politique patronale nécessite au plus tôt une riposte sérieuse des travailleurs et de leurs organisations, au risque de devoir subir de plus graves déconvenues encore dans d'autres domaines de l'application judiciaire de la législation sociale.

(16) Rapport annuel de l'ONEm 1980, tableau 23 et suiv.

Dimitrov : un centenaire pour aujourd'hui ?

Les grands anniversaires ont en commun avec les mausolées une caractéristique négative : ils tendent à momifier les êtres, les pensées, la réalité en perpétuel mouvement.

Il n'est pas impossible ni interdit, cependant, de les insérer dans la vie et, ce faisant, de chercher les lignes de force qui relient le passé au présent et parfois même à l'avenir.

En 1972, les Cahiers marxistes publiaient, à l'occasion du 90^e anniversaire de sa naissance, un essai d'étude de l'action militante, des discours, des écrits de Georges Dimitrov. (*)

Il s'agissait alors de prendre une sorte de revanche sur l'oubli. Il s'agissait de rappeler que les idées exprimées par Georges Dimitrov en 1935, au VII^e Congrès de l'Internationale Communiste, n'étaient pas des inventions tactiques tout juste valables pour un court instant de l'histoire du monde. Et de montrer que pour l'essentiel ces idées restaient jusqu'à nos jours des bases solides pour toute réflexion politique et idéologique quelque peu sérieuse.

Il n'était nullement question, en l'occurrence, d'une démarche abstraite, indifférente aux préoccupations du mouvement ouvrier et démocratique de notre pays. Au contraire, ces préoccupations étaient considérées comme les meilleurs instruments de mesure. Il en sera de même cette fois. La manière de mener la réflexion sera néanmoins différente, et pour cause.

La décade qui sépare le 90^e anniversaire de Dimitrov du 100^e est en effet bien plus « longue » que beaucoup d'autres. Est-il besoin de le démontrer ?

Par exemple, on peut résumer la décade 1935-1945 en quelques mots : « Le fascisme prépare sa guerre mondiale, la déclenche et la perd ». C'est exhaustif et tout le monde s'y retrouve, partout ou presque partout.

(*) Cet essai de Jean Blume a paru dans le N° 15 des C.M.

Il serait bien difficile, par contre, fût-ce strictement du point de vue de la seule Europe occidentale, de caractériser aussi laconiquement les dix années qui nous séparent de 1972. Certes, il y a la crise — comme dans les années '30. Mais c'est précisément ce parallélisme facile qui nous est interdit. Une crise n'est pas l'autre, encore que l'une et l'autre soient des produits du capitalisme. Celle que nous vivons revêt une profondeur, une diversité d'aspects, une complexité jamais vues. Les événements qu'elle provoque ou qu'elle traverse sont eux-mêmes tumultueux et riches en contradictions profondes. Dans cette sorte de « maelstrom », il n'y a pas que les hommes, les masses populaires, les partis, les Etats qui soient bousculés et qui souffrent. Les idées, elles aussi, sont bousculées et souffrent. Certaines, en cours de route, pourraient même mourir. Ou sont déjà mortes, peut-être. Et il n'y a pas de raison évidente pour que les idées qui dominèrent le VII^e congrès de l'Internationale communiste échappent à la règle. Nous allons examiner ce qu'il en est.

LES SOURCES D'UNE RÉFLEXION

Pour donner à la pensée et à l'action d'un homme leurs justes dimensions, sans les magnifier ni les écorner, il n'est pas mauvais de les suivre dans le temps.

Né en 1882, Dimitrov a donc 41 ans en 1923, année où le fascisme prend le pouvoir en Bulgarie. Il a d'ores et déjà accompli une trajectoire complète en tant que militant ouvrier.

Il a commencé par l'action syndicale, ce qui nous rappelle l'évolution des principaux fondateurs de notre parti, Jacquemotte en tête. Action syndicale au plus haut niveau dès le début des années 1900, et marquée par l'organisation et la direction, en 1906, de la première grève à mettre à l'actif du mouvement ouvrier bulgare. Une grève de mineurs. Plus tard, en 1919-20, il dirigera encore une grève des ouvriers du transport : un moment historique pour le monde du travail de son pays.

Dès 1902, G. Dimitrov a adhéré au Parti ouvrier social-démocrate bulgare. En 1903, lorsque celui-ci se divise, il entre dans les rangs de son aile marxiste, dont il devient un dirigeant (membre du comité central) en 1909.

Ajoutons à cela une carrière parlementaire qui va de 1913 à 1923. Une période de réclusion pour action anti-militariste. Et une activité internationale qui le mène au Congrès de fondation du Parti communiste italien et au III^e Congrès de l'Internationale Communiste en 1921.

C'est là, dessinée à gros traits, ce que nous appellerons la période léniniste de la formation de Georges Dimitrov. Les dates parlent d'elles-mêmes. L'évolution des courants marxistes en Russie et en Bulgarie révèle des liens de parenté indéniables. La première guerre mondiale et ses aspects balkaniques, la révolution d'Octobre, ses lendemains, la fondation de la III^e Internationale complètent le croquis.

Dimitrov lui-même, dans un de ses derniers discours, affirmait sa conviction profonde : « Celui qui n'est pas un vrai léniniste, disait-il, ne peut être un véritable marxiste ».

Il n'y avait rien de formaliste dans cette déclaration. Dimitrov n'avait sans doute pas eu le temps d'étudier à l'aise les œuvres complètes de Lénine. Il est douteux qu'il ait jamais voulu gagner des galons de

grand théoricien : l'eût-il désiré qu'il n'en aurait jamais eu le loisir. Ce qui est certain, c'est que sa formation léniniste l'a marqué jusqu'à la fin de sa vie. Heureusement, dirons-nous !

Le léninisme vivant tel qu'il fut, c'est d'abord la volonté de connaître la réalité économique, sociale, politique, populaire et d'adhérer à son évolution constante. C'est, à côté d'une rigueur idéologique qui se veut sans défaut, le courage d'opérer la revision militante des théories reçues, fussent-elles formulées par les plus grands — revision sans laquelle la révolution d'Octobre n'eût pu ni être conçue ni triompher. C'est enfin une attitude spécifique à l'égard des masses populaires, de leurs traditions et faiblesses réformistes, de leurs facultés créatrices, de la diversité des courants d'idées qui les traversent. Une attitude qui rejoint et ressuscite à tout moment un des messages les plus audacieux du Manifeste de 1848 : les communistes ne forment pas une secte.

Il n'est sans doute pas inutile d'évoquer, pour ne plus y revenir, un ou deux traits typiquement léninistes de l'activité de Dimitrov durant la courte période où il fut chef d'Etat.

Citons la socialisation de l'agriculture en Bulgarie, conçue sans nul recours à la nationalisation préalable des terres, par un développement progressif de la coopération agricole. Cela rappelle un peu l'adoption par Lénine au lendemain d'octobre 1917, du programme paysan des socialistes révolutionnaires. (1)

Citons aussi (et ce sera la seule citation aussi longue) un discours prononcé en 1946 sur le problème des grèves au moment où une démocratie populaire s'édifiait sous l'égide d'un Front de la Patrie groupant des formations progressistes et démocratiques décidées à marcher vers le socialisme :

« Bien entendu, dans les conditions de la Bulgarie du Front de la Patrie, les grèves peuvent par principe être et seront évitées, toutes les fois, bien entendu, que le propriétaire de l'entreprise ne se manifeste pas comme un maître absolu et n'agit pas comme à l'époque du fascisme. Les propriétaires incorrigibles, qui ignorent la conjoncture du Front de la Patrie et ne se conforment pas strictement aux intérêts et aux droits des ouvriers et des employés, s'y habitueront quand ces derniers, après avoir utilisé tous les procédés réguliers, recourront à la grève. *Aussi les syndicats de chez nous n'excluent-ils pas et ne peuvent-ils exclure les grèves quand les conditions l'exigent. C'est ainsi que seront consolidés les rapports normaux entre patrons et ouvriers, indispensables au développement et à l'activité de toute l'entreprise et à l'économie nationale* » (souligné par nous).

Certes, nous sommes loin de la joyeuse férocité polémique de Lénine dans sa discussion avec Trotsky sur le rôle des syndicats en régime socialiste. Mais l'idée de base reste la même : que ce soient les capitalistes ou d'autres qui gèrent un pays, les revendications et les actions autonomes du monde du travail sont les principaux moteurs et régulateurs du progrès de la société. Dans la conjoncture actuelle, il n'était pas sans intérêt de le rappeler.

On peut constater aussi, en passant, que le dynamisme du concept marxiste-léniniste auquel Dimitrov adhérait s'est éteint, et a fait place à un immobilisme idéologique débilisant. Mais nous y reviendrons.

(1) John Reed : « Dix jours qui ébranlèrent le monde ».

L'ÉPREUVE DU NOUVEAU : 1923

En juin 1923, la Bulgarie est le théâtre d'un coup d'Etat fasciste dirigé contre le gouvernement Stambouliévski. Un gouvernement d'allure bourgeoise, mais dont le programme agrarien avait l'appui très large, et au demeurant justifié, des masses paysannes.

Les communistes bulgares ne perçoivent pas d'emblée ce qui distingue ce coup d'Etat d'un banal changement de gouvernement. Erigeant « l'action indépendante en dogme, niant toute entente avec d'autres groupes politiques », selon les termes employés par Dimitrov à l'époque, ils se déclarent neutres devant le conflit, sous le prétexte que les masses populaires ne sont pas encore prêtes à se battre pour un gouvernement ouvrier et paysan conforme aux vues doctrinales du Parti communiste.

C'est là une erreur terrible, mais dont la rectification rapide contient les germes d'un grand tournant idéologique et politique.

Dès le mois d'août 1923, les communistes bulgares s'adressent aux socialistes pour leur proposer un front unique « étendu à toutes les organisations politiques et économiques des masses laborieuses de la ville et de la campagne ». L'appartenance des deux partis respectivement à la II^e et à la III^e internationale n'est pas considérée comme un obstacle à une lutte commune, et c'est cette lutte elle-même, est-il affirmé, qui résoudra les questions de principe en litige. « Acceptez-vous, dit le message communiste, de lutter en commun avec nous contre l'offensive du Capital qui menace les intérêts les plus immédiats des masses laborieuses et, enfin, acceptez-vous de lutter contre la réaction capitaliste et le fascisme qui menacent les droits et les libertés politiques, ainsi que *la vie en commun avec nous* (souligné par nous, n.d.l.r.) pour la constitution d'un gouvernement unique ouvrier et paysan susceptible d'exprimer la volonté et de défendre les intérêts du peuple bulgare ? »

« La vie en commun avec nous ! » Nous sommes en 1923 et cette expression est vraiment d'une grande audace. Elle le serait encore aujourd'hui, mais dans les années 20 et jusqu'aux années '30, c'est bien autre chose.

Dans cette période-là, les rapports entre partis de la II^e et de la III^e étaient généralement ceux d'une hostilité déclarée. La bataille idéologique et politique autour du premier Etat socialiste s'aggravait de la collision de sectarismes de force égale, et dégénérait parfois, sur le terrain, en bataille tout court. Ce fut notamment vrai, chez nous, du temps où les communistes étaient « interdits de séjour » par décret dans le mouvement syndical.

Le message unitaire des communistes bulgares n'était donc pas voué à un rayonnement international. En Bulgarie même, l'échec de l'insurrection antifasciste de septembre 1923 retarda son impact.

VERS LE GRAND TOURNANT DE 1935

Au sein même de l'Internationale communiste, s'il est vrai que les discussions ne manquent pas, il est tout aussi vrai que le doctrinarisme sectaire y atteint, dans les années 20, un certain paroxysme. Pour s'en

convaincre, il suffit de lire les mots d'ordre lancés en 1928 par le VI^e congrès de l'I.C. :

« Contre l'unité social-démocrate avec la bourgeoisie — pour l'unité de classe des prolétaires ! Contre le social-impérialisme — pour le soutien des frères dans les colonies ! Contre le mensonge pacifiste — pour la lutte corps et âme contre la guerre impérialiste ! Contre le réformisme et le fascisme — pour la révolution prolétarienne ! Vive la dictature prolétarienne en Union Soviétique ! Vive la révolution mondiale prolétarienne ! »

L'erreur idéologique fondamentale est d'attaquer la social-démocratie plus sévèrement que l'impérialisme, d'établir un signe d'égalité entre réformisme et fascisme et de rendre impossible, de la sorte, ce que l'on veut baptiser « unité de classe des prolétaires ». Elle est ensuite de proposer la révolution prolétarienne mondiale comme unique solution aux graves problèmes du temps. En leur majorité, les masses populaires sont loin, à l'époque, de considérer la révolution d'Octobre comme un événement d'importance décisive s'intégrant à l'histoire mondiale et lui donnant un cours nouveau. Elles la considèrent plutôt comme une anomalie menaçante. Les positions du VI^e congrès sont de nature à conforter cette appréciation combien erronée et néfaste plutôt qu'à la corriger. En outre, elles isolent les communistes et leur rendent difficile, sur le terrain, toute réflexion politique efficace et collant à la réalité.

Cependant, partout dans le monde, cette même réalité s'obstine à rester en mouvement. En 1929, c'est le krach de Wall Street et le départ de la crise. En Europe, le fascisme marque des points et dès mars 1933 Hitler prend le pouvoir en Allemagne, en mettant à profit un coup monté — et sans doute le plus criminel que l'histoire ait jamais connu : celui de l'incendie du Reichstag.

Georges Dimitrov, résidant à Berlin en tant que dirigeant de l'I.C., et qualifié par les nazis de « terroriste bulgare » est accusé avec d'autres d'avoir organisé cet attentat. Il comparaitra en décembre 1933 au célèbre procès de Leipzig.

Ce n'est pas l'aspect héroïque, mais l'aspect idéologique de ce procès qu'il faut mettre en valeur aujourd'hui.

Au cours de son contre-réquisitoire, Georges Dimitrov développe l'idée du front unique antifasciste. Il oppose l'action de masses au terrorisme dont il prononce la condamnation. Enfin, il réhabilite la notion populaire de patrie, estompée par l'internationalisme abstrait du VI^e congrès au moment même où le chauvinisme bestial propagé par le nazisme la vidait de son contenu humain.

C'est l'annonce du tournant de 1935. Et si elle s'est produite dans des circonstances tragiques, il faut bien avouer que le hasard historique, en lui donnant et en donnant à son auteur une audience exceptionnelle, a bien fait les choses.

Il fallait une voix puissante, en effet, pour se faire entendre dans le tumulte idéologico-politique qui règne au sein de la III^e Internationale, en un temps où la scission trotskyste exerce des ravages un peu partout. C'est dans ces années-là, soit dit à titre d'exemple, que Joseph Jacquemotte sera écarté pour un temps de la direction de notre parti. Et

pour cause. Il est de ceux qui n'ont jamais accepté que le PCB soit considéré ou se comporte comme un corps étranger au mouvement ouvrier, incarné à l'époque par le Parti Ouvrier belge. En 1936, et ce sera son testament politique, Jacquemotte proposera d'ailleurs l'adhésion du PCB au POB, en tant que formation indépendante et au même titre que les Ligues Ouvrières, les syndicats, les Mutuelles, les Coopératives. Mais c'est après le VII^e congrès de l'I.C. et le rapport de Dimitrov à ce congrès.

UNE MÉTHODE DE RÉFLEXION

Dût-il être un jour taxé d'anachronisme, le rapport de Dimitrov au VII^e Congrès de l'I.C. n'en resterait pas moins un exemple de réflexion idéologique et politique portée à un niveau supérieur, une sorte de « discours de la méthode » dont la relecture n'est jamais inutile.

C'est aussi un discours marxiste dans le sens originel du terme : un discours de traceur de chemins.

Il s'agissait tout d'abord en 1935, de faire un tableau correct de l'évolution du monde capitaliste au lendemain de la révolution socialiste de 1917 et d'y donner au fascisme sa juste place.

Le rapport répond donc d'emblée à deux questions.

Qu'est le fascisme ? C'est le « remplacement d'une forme étatique de la domination de classe de la bourgeoisie — la démocratie bourgeoise — par une autre forme de cette domination », à savoir, « la dictature terroriste déclarée des éléments les plus réactionnaires, les plus chauvins, les plus impérialistes du capital financier ».

Pourquoi le fascisme ? Parce que les milieux impérialistes veulent à la fois faire retomber tout le poids de la crise sur les épaules des travailleurs, résoudre le problème des marchés par l'aggravation du joug colonial et par un nouveau partage du monde au moyen de la guerre, et devancer la montée des forces de révolution en lançant une agression militaire contre l'Union soviétique.

En outre, après avoir désigné l'ennemi principal, le rapport va plus loin et désigne dans les rangs de l'ennemi, la fraction la plus redoutable : celle du fascisme allemand, du national-socialisme.

C'est déjà la rupture avec les analyses rudimentaires du Congrès de 1928, qui ne distinguaient ni mouvements ni tendances au sein du monde capitaliste et qui condamnaient les communistes à rejeter dans les ténèbres extérieures tout ce qui n'était pas eux-mêmes, à commencer par les frères séparés de la II^e Internationale et parmi ces derniers les socialistes de gauche, sous le prétexte qu'ils servaient de couverture aux réformistes droitiers.

Cette rupture ouvre le chemin à la théorie et à la pratique du Front unique et du Front populaire, mais celles-ci ne coulent pas de source. Elles ne constituent pas non plus un simple retour aux sources du marxisme ni à l'expérience russe et soviétique des alliances de masse avant, pendant et immédiatement après la révolution d'Octobre.

Depuis cette dernière, les données politiques jusqu'alors familières tant aux formations bourgeoises qu'aux formations ouvrières et populaires ont subi des changements essentiels. Ces changements se font sentir avec acuité, particulièrement en Europe capitaliste, où le fas-

cisme est né. Il ne s'est pas contenté d'y naître. Il y a conçu et propagé le produit le plus élaboré d'une idéologie impérialiste, chauvine et raciste dont l'anticommunisme et l'antisocialisme ne sont finalement que des aspects secondaires. Ce « nec plus ultra » de l'idéologie fasciste, c'est le national-socialisme. Il se propose la destruction des valeurs sociales, politiques, morales, intellectuelles et culturelles créées par la civilisation occidentale au cours des siècles. C'est une donnée inédite.

Une autre donnée politique neuve concerne le mouvement ouvrier et sa division, laquelle est profonde et multiforme. Entre les travailleurs communistes qui iront jusqu'à crier « Les Soviets partout » et les travailleurs socialistes qui, durant certaines périodes, iront dans nos mines et nos usines jusqu'à dénoncer au patronat leurs compagnons communistes, un abîme s'est creusé. Les chefs réformistes de la II^e Internationale portent dans cette situation de lourdes responsabilités. En accompagnant la bourgeoisie dans des démarches politiques découlant de l'inique Traité de Versailles et de la fameuse théorie du « cordon sanitaire » à établir autour de l'Union soviétique, ils n'ont certes pas contribué à barrer la route à la montée du fascisme. Entre la II^e et la III^e Internationales, le contentieux est lourd. Le surmonter n'est pas un problème secondaire.

La solution apportée à ce problème par le rapport de Dimitrov est à la fois simple et riche.

Une seule condition est posée à l'unité d'action des travailleurs socialistes et communistes et de leurs partis respectifs. « A savoir : que l'unité d'action soit dirigée contre le fascisme, contre l'offensive du Capital, contre la menace de guerre, contre l'ennemi de classe ». Voilà pour la simplicité.

Le front unique ainsi constitué peut et doit étendre son influence sur les ouvriers catholiques, anarchistes et inorganisés, et au-delà sur la paysannerie, sur la petite bourgeoisie citadine, sur les intellectuels. Il doit défendre résolument les revendications de ces couches sociales qui forment la majorité de la population et passer ainsi au stade supérieur de l'unité antifasciste, celui du Front Populaire. Voilà pour la richesse.

Il ne s'agit pas d'une richesse abstraite.

N'en déplaise à leurs détracteurs et de droite et de gauche, les Fronts populaires antifascistes, partiels ou non, s'ils furent relativement éphémères et s'ils ne parvinrent pas à éviter la guerre voulue par l'Axe Rome-Berlin-Tokyo, ont laissé dans l'histoire de notre temps des traces indélébiles.

Nous ne ferons qu'évoquer, en dépit de son énorme importance, leur rôle décisif dans la formation des alliances populaires, patriotiques, politiques, militaires qui ont permis la défaite du fascisme et les changements profonds que celle-ci a engendrés.

Nous insisterons un peu plus sur l'année 1936, sur la qualité des mouvements sociaux qui l'ont marquée et sur l'originalité de leur apport à la conception même des luttes et des revendications ouvrières. Apport immédiat en France d'abord et ensuite en Belgique. Apport qui a survécu à une guerre mondiale et a conservé sa signification jusqu'à

nos jours dans tous les pays capitalistes d'Europe. Les acquis sociaux sur lesquels s'acharne aujourd'hui la politique d'austérité plongent leurs racines dans ce que nous appellerons l'esprit de 1936. Il fallait que cela soit dit.

Mais il faut dire autre chose encore, et avec plus de vigueur, car il s'agit de réveiller une mémoire que non seulement les milieux réactionnaires, mais aussi des milieux progressistes, sans en excepter certaines tendances du communisme international, ont mis sous narcose.

Parmi les moments historiques où le monde de la science et de la culture a été lié à des mouvements populaires décisifs, celui de l'unité antifasciste doit être mis au premier rang.

En Belgique où, comme en Espagne, les jeunes socialistes et communistes avaient adopté « la vie en commun » en réalisant leur unité organique, le front antifasciste groupa ce qu'il y avait de plus brillant parmi les intellectuels, chez les médecins et les juristes comme chez les peintres, les sculpteurs, les cinéastes d'avant-garde, chez les scientifiques comme chez les littéraires et les musiciens. Le rôle joué par l'Université Libre de Bruxelles dans la solidarité à l'égard de l'Espagne Républicaine et dans la Résistance fut remarquable. Quant aux milieux universitaires catholiques, ils furent sensibles à la lutte du peuple chinois contre l'invasion japonaise et certains de leurs représentants se rangèrent parmi les plus actifs dans la lutte contre l'occupant.

A l'échelle internationale, c'était somptueux. Si l'on nous permet cette ellipse, du physicien Albert Einstein au cinéaste Bunuel, la plupart des meilleurs hommes de science et de culture étaient présents à l'appel.

Le plus modeste des distributeurs de tracts antifascistes les avait pour compagnons. Parfois, avec une naïveté généreuse, il associait aux grands intellectuels l'athlète noir Jesse Owens qui, à Berlin même, sous les yeux de Hitler, avait détruit le mythe de la supériorité originelle des « grands aryens blonds aux yeux bleus ».

Il ne s'agit pas ici d'un rappel nostalgique. Il s'agit de signaler une sorte de réserve stratégique des forces de progrès, qu'il faudra mobiliser un jour avec la même ampleur et la même simplicité, si l'on veut que le monde change.

DES APPORTS ESSENTIELS

Si la théorie du Front unique et du Front populaire est généralement retenue, avec ou sans réticences, comme l'essentiel du discours de Dimitrov en 1935, c'est bien compréhensible. Ce n'est pas idéologiquement correct ni suffisant.

L'année 1933 avait marqué l'échec simultané des sectarismes communiste et socialiste, et celui des thèses de 1928 de l'Internationale Communiste. L'année 1934 avait vu se dérouler en France et en Espagne des événements qui annonçaient de nouveaux rapports entre forces ouvrières et démocratiques bourgeoises. Dans ce courant-là, les expériences antérieures de Georges Dimitrov s'inscrivaient naturellement et si l'on peut parler d'innovation idéologique, c'est surtout en ce qui concerne, nous l'avons dit, la méthode d'analyse et d'élaboration des mots d'ordre.

Là, où des innovations fondamentales interviennent, c'est dans

l'appréciation de la dialectique interne de la démocratie bourgeoise et celle du caractère national de l'action révolutionnaire.

Dimitrov réfléchit et parle à une période où le capitalisme essaie de se tirer de ses difficultés en détruisant l'appareil démocratique qu'il a lui-même créé et amélioré, sous la pression de luttes populaires dont les batailles pour le suffrage universel dans notre pays demeurent un exemple classique.

Dimitrov ne se contente pas de mobiliser les communistes et leurs alliés — alors potentiels dans la plupart des cas — pour la défense des libertés démocratiques bourgeoises. Il leur propose d'œuvrer à la formation de gouvernements d'un type nouveau et jamais imaginé jusqu'alors : des gouvernements de Front Unique ou de Front populaire.

Ce sont, dans l'esprit du rapport au VII^e congrès, des gouvernements destinés à combattre le fascisme tout en se rapprochant des frontières mouvantes qui séparent la démocratie bourgeoise d'un système social où les capitalistes n'exercent plus leur dictature.

L'idée est lancée en 1935, il y a 47 ans. Un demi-siècle à peu de chose près.

Il faudra attendre le XX^e Congrès du P.C.U.S. et le rapport politique de Nikita Khrouchtchev, élaboré sur la base de changements profonds dans les rapports de force mondiaux, pour aller plus loin dans la réflexion sur la marche démocratique au socialisme.

Si l'on veut employer le jargon technocratique à la mode de nos jours, on peut dire que la problématique élaborée par Dimitrov en 1935 reste d'actualité, spécialement dans les pays capitalistes d'Europe, auxquels elle était prioritairement destinée.

Il ne s'agit plus d'envisager les alliances populaires dans le vague, mais d'élaborer des alliances entre partis et organisations ayant leurs caractéristiques et leurs traditions propres. Les bases de la théorie du pluralisme des tendances dans la lutte contre le grand capital et son pouvoir sont déjà jetées.

De même, Georges Dimitrov, en 1935, entame un combat qui aujourd'hui encore est loin d'être gagné. Il s'agit du combat pour les formes nationales et patriotiques de l'action des communistes et de leurs alliés, par opposition à l'internationalisme prolétarien abstrait et de couleur uniforme qui régnait à l'époque dans les rangs de la III^e Internationale.

Et il s'exprime ainsi :

« Camarades, l'internationalisme prolétarien doit, pour ainsi dire, "s'acclimater" dans chaque pays pour y prendre profondément racine en terre nationale. Les formes nationales de la lutte prolétarienne de classe et du mouvement ouvrier des différents pays ne contredisent pas l'internationalisme prolétarien ; au contraire, c'est justement sous ces formes que l'on peut défendre avec succès les intérêts internationaux du prolétariat eux aussi. »

C'est là, certes, le langage d'une époque où il n'était pas entièrement faux de dire que l'Union Soviétique était « la patrie des travailleurs du monde entier ».

Mais c'est un langage très clair. Et s'il n'avait pas été tenu à temps,

l'avenir du communisme et des partis communistes eût été gravement, sinon irrémédiablement compromis. Le communisme n'est pas une fin en soi. C'est un instrument de recherche et d'action pour découvrir et tracer les voies du progrès. Les voies diffèrent de pays à pays, de peuple à peuple, et aucune force au monde ne peut gommer leur diversité. Qui l'oublie se condamne à prêcher dans le désert.

Tout cela peut paraître évident, mais il faut bien reconnaître que ces évidences sont loin d'être assimilées par le monde communiste international et par l'ensemble des communistes.

La dissolution de la III^e Internationale, survenue en 1943, s'inscrivait dans le droit fil de l'obligation pour chaque parti communiste d'être le parti communiste de son pays et non d'ailleurs. L'impact de cette juste décision fut freiné par le Bureau d'Information institué au lendemain de la guerre, et qui fut témoin et acteur à la fois de l'inutile et douloureuse campagne contre le « titisme ». Les travaux des XX^e et XXI^e Congrès du P.C.U.S. firent des tentatives louables pour rayer des esprits la tendance à se référer à un centre unique, ainsi que le mythe du pays-chef et du parti-chef. Ces tentatives furent mises à mal, jusqu'au sein du P.C.U.S, par la contre-offensive en force du maoïsme, qui prétendait s'ériger en chef du mouvement révolutionnaire international.

Certes, il ne faut pas sous-estimer la qualité des travaux des conférences internationales de 1969 (Moscou) et de 1975 (Berlin) touchant les rapports d'égalité entre partis communistes indépendants. Mais il ne faut pas non plus oublier quelles suspicions étranges souleva la conférence de Bruxelles des partis communistes d'Europe capitaliste, tenue en 1974. Chaque jour nous prouve que le combat amorcé en 1935 n'est pas encore gagné, répétons-le. Ne cherchons pas ailleurs la raison des débats internationaux et nationaux autour de la notion d'eurocommunisme.

CE MAL ENRACINÉ...

Contrairement à Lénine, qui n'y voyait qu'une maladie infantile, Dimitrov, en 1935, voit dans le sectarisme un mal enraciné dans les rangs communistes. Et c'est au sectarisme des communistes qu'il s'en prend avec une vigueur que l'on ne peut prétendre interpréter ou imiter. C'est le tournant idéologique qui veut cela. Et c'est bien.

De nos jours, on peut se permettre d'explorer cette part de l'horizon idéologique de manière plus générale.

Sectarisme, doctrinarisme, dogmatisme, prétention à détenir à soi tout seul les vérités premières ressemblent un peu aux quatre fils Aymon : ils ne chevauchent qu'une seule monture.

Cette monture, c'est la tendance de l'esprit humain à capituler devant les habitudes. Il est moins fatigant de s'attacher à des vérités éternelles que de chercher les vérités nouvelles qui naissent de la vie et de son mouvement.

Si on voit ainsi les choses, les communistes n'ont pas à se frapper la poitrine. Ils représentent un des courants idéologiques les plus jeunes du monde, et ils ont parcouru en moins d'un siècle et demi un chemin que d'autres courants, et notamment le courant chrétien, n'ont pas achevé en deux mille ans ou presque.

Néanmoins, cette constatation de fait n'est pas rassurante. La même maladie, supportable pour certains organismes, peut être mortelle pour d'autres.

Le sectarisme est un danger mortel pour les communistes et Dimitrov l'avait fort bien compris.

Il le désigne tout d'abord comme le principal obstacle au passage des masses populaires « des positions du réformisme au côté de la révolution ». Il l'accuse ensuite de se méfier des masses populaires, de les confondre avec les chefs réformistes ou réactionnaires qu'elles ont adoptés et qu'elles suivent. Il l'accuse aussi de confondre les « positions du communisme » avec les positions des seuls communistes.

Une des illustrations les plus frappantes de ce combat contre le sectarisme est le passage du rapport de 1935 où Dimitrov conseille aux communistes belges de prendre au sérieux les revendications positives contenues dans le plan économique et social élaboré par le dirigeant socialiste belge De Man. De Man était pourtant un réformiste de droite comme il en fut peu.

Cette démarche de pensée de Dimitrov est une preuve de plus de son intelligence aiguë des particularités nationales de la lutte ouvrière. Elle nous force aussi à opérer un retour sur nous-mêmes, car l'importance accordée à cette question dans le rapport de 1935 ne doit pas nous échapper. Est-il vrai, comme le prétendent notre bourgeoisie et nos réformistes, que la Belgique compte peu dans le concert mondial ? Est-il vrai que nous n'avons rien à dire et que nous sommes condamnés à prendre le vent d'où qu'il souffle ?

Mais revenons-en au sectarisme et à ses « compagnons de route ».

Leur caractéristique la plus néfaste, c'est leur capacité de tuer les valeurs intellectuelles dont ils se réclament.

Ce n'est pas le temps écoulé qui a fini par vider de sa substance la notion de marxisme-léninisme, et par en faire un synonyme d'immobilisme idéologique. C'est le dogmatisme qu s'en est chargé. Souvenons-nous, par exemple, de l'usage qui a été fait des citations de Lénine pour combattre les thèses du XX^e Congrès du P.C.U.S., non seulement par des gauchistes de toute espèce, mais aussi par une bonne part du mouvement communiste international. C'est ainsi qu'on transforme une dynamique en un parchemin, et un instrument de recherche et d'exploration en une cage où l'on essaie d'enfermer tout ce que la vie apporte de neuf à une pensée qui s'inspire du socialisme scientifique.

Ce n'était pas le cas de Georges Dimitrov, qui n'a jamais hésité à établir un acte de naissance quand une notion nouvelle prenait la place d'une notion vieillie.

C'est pourquoi nous n'essaierons pas de synthétiser son apport en formules figées. Nous retiendrons sa méthode de pensée, sa confiance dans les masses, sa dialectique des alliances et du combat pour la démocratie. Dans ces domaines, s'il ne fut pas le seul à innover, il fut parmi les grands. Et sa pensée reste jeune.

Mobiliser le maximum de forces populaires contre les fractions les plus réactionnaires du grand capital, c'est une question d'aujourd'hui. Dimitrov est un centenaire qui se porte bien. C'est là le plus grand hommage qu'on puisse lui adresser.

Quelques remarques sur le léninisme

Jusqu'à ces dernières années, tous les partis communistes se référaient dans leurs statuts au marxisme-léninisme comme base théorique de leur action et de leurs perspectives.

Il n'en va plus de même aujourd'hui. Dans les pays capitalistes développés, les partis communistes les plus importants, le PC italien, le PC français, le PC d'Espagne notamment, ont rejeté la référence au marxisme-léninisme, sans contester pour autant l'apport de Lénine et d'autres théoriciens et dirigeants du mouvement ouvrier.

« Nous ne concevons pas la pensée de Marx, d'Engels, de Lénine comme un système doctrinaire : voilà pourquoi nous estimons depuis quelque temps que la formule « marxisme-léninisme » n'exprime pas toute la richesse de notre héritage théorique et idéal », a expliqué le PC italien (Thèses du 15ème Congrès, 20/27 mars 1979).

De son côté, après avoir rappelé qu'il *« s'inspire des théories du développement social élaborées par Marx et Engels et de leur méthode d'analyse »*, le PC d'Espagne ajoute *« que l'apport de Lénine, dans la mesure où il reste valable, y est intégré ainsi que celui des autres grands révolutionnaires, mais qu'il ne convient plus de maintenir l'idée restrictive que « le léninisme est le marxisme de notre époque »*. (Résolutions du 9ème Congrès du PCE, 19/23 avril 1978).

Beaucoup d'autres partis communistes, à commencer par les plus puissants, l'un comme l'autre au pouvoir, le PC de l'Union soviétique et le PC chinois, continuent toutefois à se réclamer du marxisme-léninisme.

Ces divergences de vues sur un point aussi fondamental peuvent susciter des discussions. Il me paraît donc intéressant de formuler quelques remarques concernant ce qu'on a appelé le « léninisme ». Ceci à titre personnel, cela va de soi.

PAS DE LENINISME DU VIVANT DE LENINE

Du vivant de Lénine, personne ne parlait évidemment de « léninisme ». Tout au plus le terme avait-il été utilisé dans un sens péjoratif par les adversaires menchéviks de Lénine dans leurs polémiques de

1903. Lénine lui-même n'aurait jamais accepté qu'il soit utilisé pour caractériser sa pensée. Il s'efforçait seulement, selon ses propres termes, de développer le marxisme qu'il définissait, entre autres, comme une méthode dont la substance était « *l'analyse concrète d'une situation concrète* ».

C'est seulement après la mort de Lénine que l'expression fut utilisée comme instrument de lutte au cours des affrontements qui opposèrent Staline, Boukharine, Zinoviev et Kamenev à la direction du parti.

Cette utilisation du nom de Lénine, dont chacun prétendait interpréter la pensée, choqua profondément Nadedja Kroupskaïa, sa veuve. Lors du 14^{ème} Congrès du parti bolchévique (décembre 1925), après avoir rappelé que Lénine lui-même avait constaté qu'« il y a eu dans l'Histoire des cas où l'enseignement des grands révolutionnaires a été dénaturé après leur mort, » Kroupskaïa ajouta qu'à son avis, « *cette citation amère nous oblige à ne pas recouvrir telle ou telle de nos conceptions de l'étiquette du léninisme, mais qu'il faut examiner dans leur essence toutes les questions* ».

Vaine protestation ! Car, en dépit du vœu de la veuve de Lénine, il fut de plus en plus question d'un *léninisme* que chacun définissait à sa façon pour étayer ses thèses.

Zinoviev fut un des premiers à parler de léninisme : dans un article, « *A la mémoire de Lénine* », publié dans la « *Pravda* » trois semaines après sa mort, le 13 février 1924. Boukharine fit de même dans un discours prononcé quelques jours plus tard, le 17 février 1924. Et, au début du mois d'avril, Staline donna à l'Université Sverdlov, une série de conférences, « *Les bases du léninisme* », dont le texte, d'abord publié en brochure, fut reproduit deux ans plus tard dans son recueil « *Les questions du léninisme* ».

DEUX DEFINITIONS DU LENINISME

Des définitions du « léninisme » qui s'affrontent à ce moment, une seule a survécu. Celle que proposait Staline, celle qu'il est parvenu à imposer, par conséquent la seule à avoir eu droit à l'existence par la suite. Des autres définitions possibles du léninisme, il ne fut plus question car si Staline les avait citées, c'était pour les condamner, autrement dit pour les supprimer.

Or les deux extraits que Staline donne des textes avec lesquels il polémique incitent à croire que ces définitions méritaient un meilleur sort.

« Qu'est-ce que le léninisme », demande Staline dans « *Les bases du léninisme* » (1924). « *D'après les uns, c'est l'application du marxisme aux conditions spéciales de la Russie* », poursuit-il en indiquant pourquoi il rejette cette définition : « Si le léninisme n'était que l'application du marxisme à la situation spéciale de la Russie, il aurait un caractère purement national, uniquement russe. Or le léninisme n'est pas seulement un phénomène russe, mais un phénomène international. C'est le marxisme de l'époque de l'impérialisme et de la révolution prolétarienne, c'est la théorie et la tactique de la révolution prolétarienne en général, la théorie de la dictature du prolétariat en particulier » (« *Les questions du léninisme* », traduction française de 1926, p. 69).

Deux ans plus tard, Staline répète sa condamnation en s'en prenant cette fois nommément à Zinoviev qui avait exprimée l'idée que « le

léninisme est le marxisme de l'époque des guerres impérialistes et de la révolution mondiale *qui a commencé directement dans un pays où prédomine la paysannerie* ». (« Pravda », 30 février 1924).

Cette définition, Staline la condamne encore plus durement : « Pourquoi introduire dans la définition du léninisme le caractère arriéré de la Russie, son caractère paysan ? Définir ainsi le léninisme, c'est le transformer, de doctrine internationale prolétarienne, en produit spécifiquement russe. C'est faire le jeu de Bauer et de Kautsky, qui nient la valeur du léninisme pour les autres pays capitalistes plus développés. (...) Est-ce que le léninisme n'est pas la généralisation de l'expérience révolutionnaire de *tous* les pays ? Est-ce que les principes de la théorie et de la tactique du léninisme ne valent rien, ne sont pas obligatoires pour les partis prolétariens de tous les pays ? »

Et de répéter que « l'essentiel dans le léninisme, c'est la dictature du prolétariat », que « le léninisme est la doctrine internationale des prolétaires de tous les pays », qu'« il est obligatoire pour tous les pays sans exception, y compris les pays capitalistes développés ». (« Les questions du léninisme », p. 12/14).

En relisant ces textes, on peut se demander si les définitions que Staline critique ne contiennent pas une bonne part de vérité. Le génie de Lénine ne fut-il pas précisément sa capacité de tenir compte de la « situation concrète » de la Russie de 1917 ?

Les tenants du marxisme-léninisme le contestent. Aujourd'hui encore, ils insistent sur la « portée générale » des enseignements d'Octobre qu'il suffirait d'accomoder aux particularités des autres pays. « *Il n'est pas fortuit que les tentatives de présenter le léninisme comme théorie et pratique applicables seulement aux conditions de la Russie à un moment défini de son histoire, que la négation de la portée universelle de la doctrine léniniste, ont maintes fois tourné au renoncement au marxisme en général* » écrivait Souslov, l'idéologue n°1 du PCUS, dans un de ses derniers articles. (« Kommunist », n°4, avril 1980).

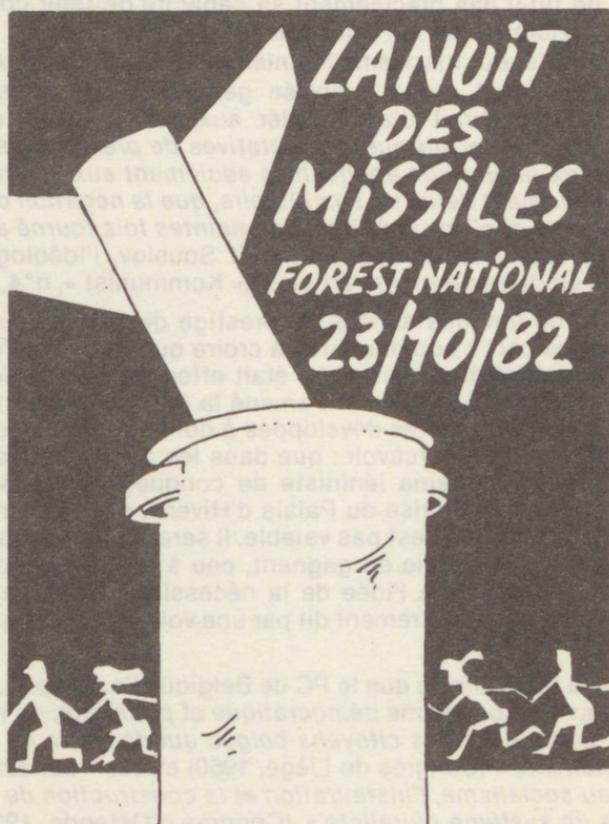
Pendant de longues années, le prestige de la révolution de 1917 amena tous les partis communistes à croire que « la voie d'Octobre, la voie de la dictature du prolétariat » était effectivement la seule à conduire au socialisme. Les faits ont amené la plupart des partis communistes des pays capitalistes développés à comprendre ce que Gramsci fut un des premiers à percevoir : que dans les pays à fortes traditions démocratiques, le schéma léniniste de conquête du pouvoir par un assaut frontal, par la « prise du Palais d'Hiver », et l'instauration de la dictature du prolétariat n'est pas valable. Il sera seulement possible d'y avancer vers le socialisme en gagnant, peu à peu, la grande majorité des masses populaires à l'idée de la nécessité d'une transformation radicale de la société. Autrement dit par une voie démocratique et pluraliste.

Il y a déjà belle lurette que le PC de Belgique l'a compris, qu'il s'est prononcé pour un socialisme *démocratique* et *pluraliste*, qu'il a déclaré que « *c'est la majorité des citoyens belges qui décidera de l'instauration du socialisme* » (Congrès de Liège, 1960) et que « *dans notre pays, la marche au socialisme, l'instauration et la construction de celui-ci se feront dans un système pluraliste* ». (Congrès d'Ostende, 1968).

En créant un « léninisme » qui allait bientôt devenir le « marxisme-léninisme », Staline avait codifié en formules simples des idées présentes chez Marx et Lénine en les schématisant au point de les mutiler et de les déformer, d'en faire une doctrine figée où les moindres textes de Lénine sont érigés en principes absolus.

Or la caractéristique de la pensée de Lénine est justement sa capacité d'évoluer, de s'adapter aux changements de situation. Ses affirmations ne sont jamais des vérités bonnes pour chaque moment, pour chaque problème mais des réponses à des problèmes déterminés historiquement. Pas plus que celle de Marx elle ne peut être réduite à une doctrine fermée, définie une fois pour toutes, à un recueil de recettes bonnes pour toutes les occasions. Il s'en faut car, sur la plupart des problèmes, Lénine a exposé des positions contradictoires, des opinions qui se sont modifiées au cours des années parce que des transformations s'étaient opérées dans le monde et dans la société.

Etre fidèles à Lénine ne consiste donc pas à répéter ses affirmations mais au contraire à s'inspirer de sa méthode pour examiner des situations fort différentes de celles qu'il a connues, pour affronter les problèmes nouveaux de notre époque.



L'argent au soleil : l'aide belge au tourisme rwandais, un facteur de développement ?

Le sous-développement des économies du Tiers-monde, analysé suivant les schémas libéraux chers au FMI ou à la Banque mondiale, reviendrait au déséquilibre de la balance des paiements, à une hémorragie et donc à une rareté chronique de devises fortes.

Les gouvernements africains sont ainsi harcelés par une idée fixe : trouver des devises pour combler le « trou » que la détérioration des termes de l'échange ne cesse de creuser dans leur balance des paiements. Accroître le prix des matières premières est une solution hors de leur portée, soit par manque de volonté politique (un grand nombre de gouvernements africains sont en place par et pour les intérêts attachés au bas prix des matières premières), soit par manque de moyens : les pays producteurs ne représentent souvent qu'une puissance dérisoire face aux multinationales géantes qui sont leurs interlocuteurs. Les moyens manquent pour des investissements à terme dont la rentabilité est à la merci d'un frocement de sourcils des toutes-puissantes compagnies occidentales. Ajoutons que les « aides » reçues du Nord jouent également un rôle dissuasif : il ne faut pas trop compter sur la Banque mondiale ou sur les instances gouvernementales de la coopération au développement pour financer des initiatives qui couperaient l'herbe sous les pieds des grandes sociétés du Nord.

« UN RÊVE FACILE À VENDRE »

Dans ce contexte, le développement du tourisme apparaissait auréolé de maintes séductions. Il y a effectivement des pays (l'Espagne, par exemple) qui ont réussi à faire du tourisme une exportation très importante. (1)

L'Afrique apparaît comme un « rêve facile à vendre » : on l'associe aisément à l'idée de nature vierge, inviolée, au soleil, à la sensualité... Ses sociétés traditionnelles ont servi de support à la projection de maints phantasmes pseudo-écologiques sur l'harmonie avec la nature ou la convivialité entre les hommes. L'Afrique telle qu'on la rêve se prêtait fort bien par son « image de marque » aux formules qui ont fait la fortune du Club Méditerranée : un mélange de nature, d'exotisme, de sport, de jeu et d'érotisme dans le cadre de la vie « communautaire » — en fait très soigneusement organisée — d'un faux village primitif dans un joli cadre naturel.

1) Le tourisme revenant à « vendre » à des étrangers des produits nationaux contre des devises présente tous les caractères économiques d'une exportation. Economiquement, le fait que c'est le consommateur qui se déplace, et pas le produit, est négligeable. Bien entendu, à d'autres points de vue, moins directement économiques, il peut en aller tout autrement.

A côté de la mythologie des grands espaces vierges et de l'harmonie retrouvée entre l'homme et la nature dans la convivialité primitive, l'Afrique jouit aussi dans le subconscient du touriste potentiel du « mythe du grand phalus d'ébène » (2)

L'anonymat de la situation de touriste semble pousser nombre d'entre eux à se comporter comme si le pays qu'il visitent était un immense bordel. Après que la société suédoise Vingresor ait exploité pendant cinq ans un village de vacances près de Bathurst (Gambie), la prostitution a pris dans cette ville de telles proportions catastrophiques que le gouvernement gambien, complètement dépassé par le problème, a dû faire appel à des experts de l'ONU pour tenter de le maîtriser (3).

Au-delà de l'aspect anecdotique de la chose et de ce qu'on peut penser de cette façon de se rendre en charter dans des lieux de vacances envisagés comme des maisons closes d'un nouveau style, cela illustre le problème que le tourisme pose : dans quelle mesure les tissus économiques et sociaux d'Afrique sont-ils en mesure de supporter le choc du tourisme industrialisé ? Les nuisances du tourisme apportent-elles une contrepartie positive qui vaille qu'on les supporte ?

Il est possible de vendre au touriste le rêve de retrouver ailleurs à la fois la nature vierge et la société conviviale. On peut aussi, lors de l'inauguration du « Holiday-Inn » de Ouagadougou ou du Club Méditerranée de Dakar prononcer des discours bien sentis sur les bienfaits des contacts interculturels. Dans une cérémonie officielle, ça se fait de parler de ces choses. Dans la réalité, ces contacts sont nuls. En trois semaines et en charter on peut bronzer, acquérir des bibelots pour touristes, regarder passer deux éléphants, voir quelques figurants danser au son du tam-tam, s'offrir les faveurs de quelques noires beautés vénales et ramener en douce de quoi se rouler quelques « joints » d'un cannabis pas trop trafiqué. Echanger quelque chose avec les cultures africaines supposerait que l'on ait du temps, ne fût-ce que pour apprendre la langue (4) et pour se rendre dans la brousse qui, malheureusement n'a plus été passée à l'aspirateur depuis longtemps ; le steak-jardinière-beaujolais y est étonnamment rare et le conditionnement d'air inconnu.

S'il y a un impact culturel, ce n'est pas tant sur le touriste que sur l'Africain des villes, à qui la présence des touristes, comme le comportement des classes bourgeoises indigènes et comme la plupart des media locaux présentent sans relâche le mode de vie occidental comme un idéal.

Quoi qu'il en soit, cet aspect culturel n'est le plus souvent pour les promoteurs du tourisme dans le Tiers-Monde qu'un épiphénomène car l'affaire fondamentale, ce sont les gros sous. Ce que le touriste est censé apporter ce n'est pas la fraternisation entre les peuples, mais les fameuses devises qui doivent renflouer la balance des paiements. Cela se produit-il ?

A LA RECHERCHE DE GROS SOUS

Le gouvernement belge semble en avoir été en tout cas persuadé, puisqu'il a contribué très directement au développement hôtelier et touristique du Rwanda. En d'autres termes, les fonds publics belges ont servi à encourager les Rwandais à accepter chez eux la pollution touristique.

2) Il est une expérience que je partage avec d'autres gens ayant habité l'Afrique pendant quelques années : vous parlez tranquillement de l'Afrique avec quelqu'un lorsque celui-ci, le regard soudain habité d'une lueur étrange, vous demande avidement « si c'est vrai que les négresses... hé ! hé ! ». Cet interlocuteur est loin d'appartenir toujours à des milieux réactionnaires.

3) M. VANDECASTEELE : « *De Westerse vakantieganger en zijn motivering* », AVRUG, Gent, N° 6/4 décembre 1979, p. 14.

4) 90 % de la population des pays africains ignore totalement la langue de l'ancien colonisateur, même quand celle-ci est restée langue « officielle ».

Quel en a été le résultat ?

Un coup d'œil sur l'encadré où l'on trouvera quelques données plus précises au sujet du Rwanda permettra de se rendre compte d'emblée d'un certain nombre de facteurs, ainsi que des raisons particulières qu'ont des Belges de s'y intéresser :

1) le Rwanda a une économie très rudimentaire, que le caractère enclavé du pays rend encore plus sensible ;

2) en ce qui concerne l'organisation politique, sociale et économique, le Rwanda se situe dans une « bonne moyenne ». Corruption et répression y restent à des niveaux « supportables ».

3) acceptant les entreprises privées, le gouvernement rwandais se veut cependant réformiste et intervient pour encadrer cette économie et même pour prendre des initiatives. En même temps, cette économie reste cependant très fondamentalement dépendante de la haute finance belge (5). On n'a donc à faire ni à un régime de capitalisme sauvage, ni à des formes de socialisme pur. L'Etat se montre assez volontariste, mais envisage son action dans la collaboration avec les entreprises étrangères.

4) les répercussions de l'industrie touristique revêtent une importance particulière pour le Rwanda qui est, avec le Burundi, le Tchad, la Haute-Volta et le Zaïre, l'un des pays les plus pauvres d'Afrique. Son revenu par habitant était en 1978 de 130 \$ d'après la Banque Mondiale. Un énorme problème d'emploi pointe, à très court terme, à son horizon social et la surpopulation pousse à regarder favorablement toute diversification de l'économie, à laquelle en principe le tourisme pourrait contribuer.

5) au point de vue public (coopération au développement tant de l'AGCD que des ONG) comme au point de vue privé (liens financiers avec les banques et industries belges), le Rwanda a des liens très nombreux avec la Belgique. La coopération belge y est intervenue dans le développement touristique et la question nous intéresse au premier chef, y compris sous l'aspect de l'usage qui a été fait des fonds publics belges.

Du point de vue de ses rentrées en devises, le Rwanda dépend à 80 % de ses exportations de café. Il existe une tentative de diversification (culture de thé) mais il est vital pour le pays de développer des secteurs non-agricoles, sa densité très grande de population ne lui permettant pas de laisser les cultures d'exportation accaparer encore plus de terres. Au contraire, il faudrait idéalement qu'au moins une partie de celles-ci soient rendues à l'agriculture vivrière.

Le pays apparaît « vendable » du point de vue touristique. Il joint à l'exotisme qu'on attend des destinations africaines un climat rafraîchi par l'altitude qui, dans une grande partie du pays, prémunit également contre la malaria. Le touriste ne sera donc pas écrasé par la chaleur et échappera à la « corvée » de l'absorption de médicaments antipaludéens (anodine, mais psychologiquement désagréable, les pilules évoquant l'idée de maladie). Le Rwanda possède la rive Est du lac Kivu, ou potentiellement Gisegy et Cyangugu pourraient devenir des stations balnéaires. On a suffisamment chanté les charmes du lac Kivu, où le climat évoque plus les lacs italiens que l'Equateur cependant tout proche, pour m'épargner d'y revenir. Le pays a hérité de la colonisation une partie du parc national des Virunga (ex-Albert) et le parc de l'Akagera à sa frontière avec la Tanzanie, qui peuvent constituer des pôles d'attraction. Ces « atouts » rwandais ne sont cependant pas exceptionnels : le Kenya exploite depuis longtemps des avantages du même genre (climat d'altitude + parcs naturels) que l'on retrouve aussi dans la région tanzanienne assez voisine où se situe le parc-cratère du Ngorongoro. La Tanzanie et surtout le Kenya ont une tradition touristique plus ancienne que le Rwanda. Celui-ci a d'ailleurs tendu moins à leur faire concurrence qu'à faire intégrer ses « avantages naturels » dans les circuits qui passent dans l'Afrique de l'Est.

5) Voir à ce sujet « *Info-Zaïre* », n° 31, p. 9 et ss.

ONZE MILLE VISITEURS

En 1976, le pays a reçu 11.000 personnes, total ventilé de la façon suivante :
9.100 en voyage pour affaires, fonctionnaires en mission, etc. ;
900 visites de famille de missionnaires, coopérants, expatriés ;
650 touristes (sans autres renseignements) ;
350 touristes voyageant en groupes organisés.

Les touristes au sens étroit du terme (6) ne représentent que un onzième des visiteurs. Pour certaines catégories de visiteurs, on a pu dégager un profil plus précis que pour d'autres. C'est le cas pour les participants de voyages organisés, pour lesquels on a pu dégager les caractéristiques suivantes :

- ce sont des gens d'âge mûr : la moyenne se situe entre 50 et 60 ans ;
- ils sont aisés : les cadres, fonctionnaires de haut grade et professions libérales dominent nettement ;
- ce sont des « habitués » qui ont déjà voyagé en Afrique et sont attirés avant tout par les parcs naturels (7) ;
- ils ont payé cher et exigent donc que leur voyage soit impeccablement organisé. Ils sont prêts à admettre que dans un pays sous-développé, les routes soient poussiéreuses et en mauvais état, mais exigent à l'étape une chambre nette et confortable dans un hôtel de luxe ;
- leur voyage est payé à l'avance dans leur pays d'origine. Pour les dépenses locales, ils recourent dans la majorité des cas au chèque de voyage.

Les chasseurs, « spécialité » de la région de Mutara, forment un autre groupe ayant des caractéristiques propres, au demeurant assez proches de celles qu'offrent les voyageurs organisés. Ce sont eux qui rapportent le plus (permis de chasse, droits d'exportation de trophées). Par contre, on ne s'accorde pas sur leurs exigences. Les uns les considèrent comme bons payeurs, mais exigeants (hôtels de grand standing) ; d'autres au contraire les décrivent comme se contentant de conditions d'hébergement passablement spartiates.

Je suis quant à moi d'avis que les deux observations sont exactes : la chasse au gros gibier en Afrique est un passe-temps de riche qui va de pair avec un de ces comptes en banque qui vous donnent l'habitude des hôtels « trois étoiles ». Mais ses adeptes sont prêts à de larges concessions sur le plan du confort, s'ils en espèrent un « beau coup de fusil ». Leurs habitudes ordinaires de confort passent alors au second plan et ne reparissent qu'au retour de l'expédition. Les 900 « visites de famille » représentent, par certains côtés, une clientèle touristique. La notion de « famille » est assez vague, et signifie simplement qu'on invoque une visite à rendre à un missionnaire ou un coopérant que l'on connaît effectivement sur place pour emprunter l'un des vols « charter » à prix particulièrement avantageux qui vont au Rwanda pendant les vacances d'été. Pour l'hébergement, ces gens ont généralement recours aux amis et connaissances qui sont coopérants, ou aux ressources des missions, ils vont peu ou pas à l'hôtel, et utilisent les moyens de transport des résidents à moins qu'ils n'imitent les Africains et recourent au « camion-stop ». Ils viennent par contre accroître le public des « attractions » que sont les parcs nationaux.

6) D'après les définitions adoptées en 1963 par l'« UN Conference on International Travel and Tourism », dans le but précisément d'introduire une certaine uniformité dans les statistiques, les « visiteurs » (= tout étranger qui séjourne dans un pays sans y travailler) se divisent en « touristes » et « excursionnistes » uniquement sur base de la durée de leur séjour. Le premier reste au moins 24 h, le second moins de 24 h. L'homme d'affaires passant 36 heures sera donc comptabilisé comme « touriste », alors que le participant d'un voyage organisé dont l'autocar traverse le pays en 16 heures ne le sera pas.

7) Constatation redoutable : il ne vient pas, semble-t-il, à l'idée du tourisme sans expérience de l'Afrique, d'aller au Rwanda. On y va après, quand on cherche à varier les plaisirs. Qu'on y aille pour les parcs nationaux n'a rien d'étonnant : c'est la seule chose que le pays ait à offrir pour l'instant et ceux qui recherchent autre chose vont ailleurs !

A l'inverse, les hommes d'affaires ou fonctionnaires en mission utilisent bien l'hôtellerie, mais ils ne sont aucunement influencés par la politique touristique du pays ni même, à la limite, par la qualité du service hôtelier. Ceci vaut évidemment pour eux-mêmes, des considérations plus « touristiques » peuvent jouer sur le fait de s'y rendre avec ou sans leur conjoint. Leur demande concerne principalement la capitale Kigali.

L'attraction touristique rwandaise se réduit à peu près aux parcs nationaux et ce dans un pays où le sol arable fait défaut à une population croissante. De ce fait, le choix de développer le tourisme devient une décision importante. Peut-on en attendre au moins autant que ce que pourraient rapporter les activités qui résulteraient d'un autre choix politique, par exemple peupler et mettre en culture la région de l'Akagera ? (Il y a périodiquement des incidents violents à la limite du parc avec des villageois riverains qui tendent à le « grignoter » pour agrandir leurs champs ou se procurer du bois de chauffage).

Cette dernière option peut paraître déplorable d'un point de vue « écologique » mais la question est alors de savoir si nous avons le droit, au nom des dégâts que nous avons faits à notre environnement, d'exiger que d'autres hommes entretiennent pour nous des espaces de nature intacte, à leurs frais et au prix de leur sous-alimentation.

Il convient d'examiner dans quelle proportion le Rwanda intervient effectivement dans son propre produit touristique, afin de voir quelle part du revenu il peut espérer.

Le Rwanda n'intervient ni comme tour-operator, ni comme transporteur (il n'a pas de compagnie aérienne propre). L'agence de voyage RTS (Rwanda Travel Service) au départ service public pur, est depuis 1980 à 45 % sous contrôle étranger. Le secteur hôtelier est en partie entre les mains du secteur public. On a l'impression que les autorités rwandaises et certaines instances de coopération étrangères ont été animées par une certaine foi dans le développement du tourisme rwandais, mais que cette confiance n'a pas été partagée par le secteur privé. Les tour-operators acceptent bien d'envoyer des touristes au Rwanda tant que le tourisme y existe, mais ils laissent supporter les coûts des investissements qui doivent être réalisés sur place et y rester, comme la construction des hôtels, par les pouvoirs publics rwandais ou les fonds de la coopération.

UNE SURCAPACITE SIGNIFICATIVE

La part de la coopération étrangère dans le financement de l'hôtellerie est en effet importante. Plus précisément, en 1979, 42 % de la capacité hôtelière disponible provenait de dons, faits par la Belgique (23 %), la France (15 %) et la RFA (4 %). 70 % de la capacité hôtelière se situait à Kigali.

A cette époque, le Rwanda disposait de 871 lits, soit une capacité d'accueil de 313.560 nuitées par an. Depuis lors, cette capacité a été portée à 1.115 lits. L'accroissement de la capacité hôtelière a clairement été réalisé dans le but de développer le tourisme. La coopération belge a financé l'hôtel Akagera et un hôtel de très grand luxe a été ouvert, avec des fonds empruntés à la France, à Gisenyi, sur le lac Kivu (chef-lieu de la région natale du président Habyarimana). Les deux établissements sont destinés aux touristes fortunés et situés dans des régions supposées pouvoir attirer le tourisme (lac et parc). En supposant une durée moyenne de séjour de 1,8 jours, une occupation de chambres de 1,5 personnes et une demande constante, on établit que l'offre hôtelière était en 1979 de 16.000 places, en 1980 de 34.500. La coopération étrangère avait donc plus que doublé cette offre.

En réalité, la demande n'est pas constante et s'accroît avec les vacances des pays industrialisés : en juillet-août, aux alentours de Pâques et des fêtes de fin d'année. Le parc de l'Akagera reçoit un tiers de ses visiteurs non-résidents en juillet-août.

Appliquant à l'ensemble de la capacité hôtelière la clé de répartition des visites au parc national, K. Steel estime que la capacité d'accueil n'est que de 8.000 touristes par an en 1979, et passe à 17.500 à partir de 1980 (8). C'est à mon sens exagérer la portée des statistiques d'entrées à l'Akagera. Il faudrait tenir compte des séjours de fonctionnaires et d'hommes d'affaires à Kigali, qui sont beaucoup moins saisonniers. De plus, si l'on se réfère à l'un des tour-operators desservant le Rwanda (9), on constate que la « saison » va du 15 juin au 15 septembre et couvre donc trois mois. Le public sensible aux charmes du Rwanda, souvent âgé (du moins pour la part qui constitue vraiment la « cible » de la politique rwandaise : les gens aisés venant en groupes organisés) est, plus que d'autres, susceptible d'« étaler » ses vacances.

Si, au lieu d'appliquer tel quel le chiffre de l'Akagera, on le pondère et que l'on estime que la clé doit se situer plutôt du côté de 1/4, on arrive à une capacité de 10.000 environ pour 1979, portée à près de 21.000 en 1980. Ceci concorde d'ailleurs à peu près avec les chiffres des entrées de non-résidents pour 1976, en ne tenant pas compte de la catégorie « familles », qui recourt rarement à l'hôtellerie, comme nous l'avons dit.

Ce résultat est moins pessimiste que celui obtenu par K. Steel en ce sens qu'il ne fait apparaître qu'une surcapacité négligeable du parc hôtelier jusqu'à 1979, alors que l'application pure et simple de la clé de l'Akagera faisait apparaître *dès alors* une surcapacité significative.

L'intervention, à partir de 1980, des projets visant à développer le tourisme par l'accroissement du nombre de lits disponibles crée, dans les deux hypothèses, une surcapacité très significative (plusieurs milliers de lits), à partir de 1980.

Cependant, la surcapacité, en elle-même, n'implique pas forcément qu'il y ait perte : on peut parfois « voir trop grand » sans y laisser sa chemise. Si, par exemple, un hôtel de 200 lits a été ouvert pour une demande qui se réduit à 100, mais avec un seuil de rentabilité qui permet de faire des bénéfices à partir d'une occupation effective de 50 lits, on perdra certes un peu d'argent à entretenir les chambres vides, les bénéfices diminueront d'autant, mais l'affaire restera viable et rapportera de l'argent.

D'autre part, et compte tenu des « entrepreneurs », qui sont fondamentalement les pouvoirs publics rwandais et la coopération étrangère, on peut imaginer qu'au-delà de la rentabilité commerciale, on ait recherché des objectifs moins directs, tels la rentabilité sous la forme de création d'emplois ou, surtout, sous la forme de rentrées de devises. Il serait imaginable qu'un gouvernement du tiers monde accepte une opération « blanche » si les rentrées se font en devises fortes et les dépenses en monnaie locale. L'achat des devises auprès des touristes devient alors le seul but de l'opération. Emploi et diversification de l'économie sont aussi pour le Rwanda des nécessités vitales. Il faut donc considérer la rentabilité sous trois aspects : rentabilité commerciale, rentabilité en devises, rentabilité en création d'emplois.

Du point de vue commercial, le seuil de rentabilité est exprimé par le taux d'occupation à partir duquel les notes payées par les clients couvrent les frais d'exploitation. A ce point de vue, la situation de l'hôtellerie rwandaise est tout simplement dramatique, car ces seuils y sont *très élevés*. Pour prendre deux exemples où la coopération belge est intervenue : le guest-house Gabiro couvre ses frais à un taux d'occupation de 67 % et le nouvel hôtel Akagera à un taux de 92 %. L'ouverture des hôtels financés par la coopération a pour résultat que le seuil de rentabilité global de l'ensemble du secteur hôtelier, qui se situait à 12.000 touristes en 1979 et n'était donc pas loin d'être atteint, est passé à 30.000 touristes, ce qui fait « capoter » l'ensemble du secteur.

8) 16.000 touristes par an = 1.333 par mois. Juillet-août représentent 2.666 touristes et 1 % du tourisme annuel, dont le total est donc $2.666 \times 3 = 8.000$.

9) TRANSAIR INTERNATIONAL, catalogue 1981, vol. 3, Afrique, page 114.

POUR QUI ? POUR QUOI ?

Il semble bien qu'à ce point de vue, il y ait eu une erreur de calcul. Le type d'hôtel qu'on a construit, à la fois de grande capacité et de grand luxe (il y a au total huit lits de 1^{re} classe pour un de seconde classe) était visiblement basé sur l'hypothèse que le Rwanda pourrait bénéficier, à l'instar du Kenya voisin (10) d'un flux considérable de touristes riches arrivant par voyages organisés, d'où le côté luxueux du parc hôtelier et la taille relativement imposante des constructions, le tourisme organisé supposant que l'on puisse faire face à un hébergement par « fournées » importantes de touristes débarquant (charter oblige) tous en même temps.

Malheureusement, l'enthousiasme des tour-operators était fort mitigé et le produit rwandais se différencie peu des produits concurrents : seuls de fervents chasseurs, botanistes, ornithologues, etc... sont susceptibles de percevoir ce que le marché touristique rwandais a à offrir de vraiment spécifique.

Cependant, le fait même qu'il s'agit de tourisme de luxe est de nature à faire penser que la rentabilité commerciale absente pourrait être compensée par une rentabilité en devises. Ainsi peut-on estimer qu'en 1979, le revenu *brut* du tourisme était de 183.575.000 FRw., soit à peu près 2,5 % des exportations. Mais il s'agit d'un chiffre brut. Pour apprécier l'impact final sur l'économie rwandaise, il faut évidemment y soustraire les devises que le tourisme *coûte* chaque année au Rwanda. Ici aussi, le fait que le Rwanda ait choisi pour « cible » la catégorie très exigeante des touristes fortunés a amené des conséquences déplorables. Une grande partie des exigences des touristes devront en effet être satisfaites moyennant importation de denrées, y compris des produits relativement peu élaborés, comme de la nourriture et des boissons que le Rwanda aurait été en droit d'espérer livrer lui-même.

A eux seuls, trois hôtels (Mûlle Collines, Diplomates et Gabiro, totalisant 145 chambres et 21 appartements) ont dépensé en 1979 80 millions FRw. pour l'achat à l'étranger de biens de consommation — en particulier nourriture et boissons — destinés aux touristes. En effet, 85 % de ces denrées sont importées. Cela implique que, pour ce seul poste, environ 68 millions FRw., soit 37 % de la recette brute totale du tourisme, doivent être réexportés.

Il faut y ajouter les devises qui s'évaporent en intérêts payés par le Rwanda pour les sommes empruntées à l'étranger en vue du développement du tourisme (224 millions FRw. à étaler sur les 30 prochaines années) en exportation des bénéfices, rétribution du management, quotité transférable des salaires des expatriés (15 % de la recette brute, dans les trois mêmes hôtels), frais de déplacement (11), commissions payées aux agences et aux tour-operators (1 million FRw. en 1979 pour les mêmes établissements) (12) promotion et publicité (1,2 million FRw. la même année et toujours pour les trois mêmes hôtels) ainsi que pour la formation à l'étranger d'une partie du personnel. Il faudrait encore tenir compte de l'impact du tourisme sur les dépenses consenties par le gouvernement rwandais pour l'infrastructure qui incombe aux pouvoirs publics : aéroport, routes, entretien des parcs nationaux... mais s'il est facile de savoir que cela a forcément coûté quelque chose, il est par contre très difficile de savoir combien.

On ne dispose pas d'éléments suffisamment complets et précis pour établir avec précision la *balance totale nette* de l'ensemble du secteur touristique. Mais les données qui précèdent permettent d'affirmer qu'il y avait déficit dès 1979, que la situation devait empirer en 1980 (ouverture de l'hôtel Akagera) et en 1981 (ouverture de l'hôtel de luxe de Gisenyi). Le remboursement (capital + intérêts)

10) Le Kenya détient le record africain en matière de tourisme avec une clientèle à peu près stable d'un demi-million de touristes par an.

11) Le Rwanda n'a pas de compagnie aérienne nationale.

12) La privatisation partielle de RTS va encore augmenter cette charge, puisqu'il faudra exporter des devises pour rémunérer le capital étranger.

des dettes contractées pour construire ce dernier représente à lui seul 60 millions FRw. par an.

L'accroissement de la rentabilité commerciale ou de la rentabilité en devises supposerait un accroissement considérable du nombre de touristes et/ou de la durée des séjours ce qui supposerait des frais, à nouveau en devises, dans les pays industrialisés : publicité, compression des prix, accroissement des commissions pour allécher les tour-operators, etc... Il faudrait donc encore augmenter la perte en devises, et cela pour un résultat incertain.

DES CHOIX DÉPLORABLES

On en arrive donc à constater que le Rwanda, pays pauvre, *subsidie en fait* le tourisme des pays développés. Si quelqu'un fait des bénéfices dans cette affaire, ce n'est pas le Rwanda, ce sont les grandes sociétés actives dans le secteur du tourisme. Comme, du côté rwandais, c'est avant tout l'Etat qui est intéressé, surtout dans le secteur hôtelier et que les financements étrangers y sont en grande partie accordés par les instances officielles de coopération au développement de Belgique, de France et de RFA, tout ceci revêt aussi l'aspect (un de plus !) d'un mécanisme qui collectivise les pertes et privatise les bénéfices.

Il reste à examiner la rentabilité sociale de l'hôtellerie, du point de vue de la création d'emplois. Cette considération peut être très importante pour le Rwanda, étant donné la haute densité et le très jeune âge de sa population. La mise au travail d'un nombre élevé et rapidement croissant de sans-emplois (13) est un problème vital pour le pays. De ce point de vue aussi, le choix de développer le secteur touristique n'est pas des plus heureux. Le secteur hôtelier, le seul parmi les ingrédients du produit touristique à être vraiment rwandais, est en effet très intensif en capital.

En d'autres mots, la création d'un emploi y coûte très cher. Si cher même que, paradoxalement pour un pays qui a de la main d'œuvre à revendre, le Rwanda ne met que 0,7 employés à la disposition de chaque lit (14). Le paradoxe est encore plus fort si l'on tient compte de ce que les discours officiels, tant au Rwanda que dans les pays qui sont intervenus au titre de la coopération, ont invoqué — l'intensité en emplois des hôtels de luxe pour justifier la préférence accordée à ce type d'établissements. En effet, les 1.135 lits disponibles en 1981 desservis par 790 employés (28 cadres expatriés, 62 cadres nationaux, 307 employés qualifiés, 393 employés non-qualifiés). En 1981, le coût moyen en capital d'un poste était de 4,574 millions FRw. dans l'ensemble de l'hôtellerie, de 6 millions FRw. dans l'hôtellerie de luxe. L'ouverture des nouveaux hôtels de grand standing portera ces coûts respectivement à 5,347 et 6,292 millions FRw. A titre de comparaison, le coût d'un emploi dans le projet de culture de thé de Kitabi (15) est de 713.000 FRw. et le rapport capital/emploi y est donc sept fois plus favorable que dans l'hôtellerie.

13) Bien entendu, ce chômage, comme partout dans le tiers monde, n'est pas indemnisé. Le sans-travail est très littéralement sans ressources, réduit au parasitisme, à la mendicité, à la menue délinquance ou à la prostitution.

14) Il s'agit évidemment des emplois officiellement déclarés. Il est bien possible, car c'est courant en Afrique, qu'il y ait du personnel « en noir » ne figurant pas dans les statistiques.

15) L'investissement prévu pour ce projet, également financé par la coopération belge, est d'environ un milliard FRw. Cette comparaison n'a pas pour but de faire l'apologie du thé. Là aussi, le paysan africain subventionne le consommateur européen. De plus, on accapare des sols dont la culture vivrière aurait besoin.

Cr. « Le thé, une culture ruineuse pour les Rwandais » Flash d'« Entraide et Fraternité » 81 - 105 du 10.2.81, repris dans « *Peuples et Libérations* », n° 40, mars 81, pp. 15-16. Mon but est simplement ici de comparer des ordres de grandeur.

16) BOUTEILLIER e.a. : « *Le tourisme en Afrique de l'Ouest, Panacée ou nouvelle traite* », 1978, Paris, Maspero, p. 30. KJELLSTROM : « *The Impact of Tourism on Economic Development in Morocco* », Londres, Ann Harbor, 1974. ERBES, o.c. page 80.

Si l'on applique au Rwanda les chiffres établis (16) pour la Tanzanie, le Kenya, la Tunisie et le Maroc et qu'on estime que pour un emploi direct il se crée un autre emploi dans les secteurs qui gravitent autour du tourisme, on arrive à un coût de trois millions environ par emploi et à un rapport avec Kitabi qui n'est plus que 3,5 fois moins rentable. Cela demeure cher payé.

Cette estimation demeure d'ailleurs optimiste, car il y a peu de secteurs qui gravitent autour du tourisme au Rwanda, si l'on excepte un certain artisanat producteurs de « souvenirs », généralement aux mains des missionnaires, et l'emploi indirect est sans doute moins important.

Le choix de développer l'hôtellerie de luxe, secteur beaucoup plus intensif en capital qu'en main d'œuvre, est donc pour le moins étonnant de la part d'un pays pauvre et confronté à de graves problèmes de chômage. Si le gouvernement rwandais a donc fait un mauvais choix, la coopération belge ne s'est pas montrée plus clairvoyante et il apparaît certain que les constructions d'hôtels qu'elle a subsidiées vont aggraver les résultats du secteur touristique rwandais; de simplement mauvais qu'ils étaient, ils vont devenir catastrophiques.

De plus, étalant sous les yeux des « élites » locales le modèle de consommation des touristes fortunés, ces hôtels « trois étoiles » vont contribuer à en accroître la mentalité gaspilleuse. On peut hélas compter sur la bourgeoisie rwandaise pour descendre ostensiblement à l'hôtel Akagera... tant qu'il n'y en aura pas de plus cher, et consommer par snobisme les mêmes denrées importées que les touristes. Il faudra payer ces denrées-là, non plus avec des devises approttées par le tourisme, mais bel et bien avec celle du Trésor rwandais. De plus, le prix des denrées importées a un effet d'entraînement qui se répercute « à la hausse » même sur la production locale (17) et au bout du compte la subvention accordée aux bénéficiaires des tour-operators coûte au Rwandais pauvre une baisse de son niveau de vie.

On pourrait se demander comment l'idée que construire l'« Akagera » était de la coopération au développement a pu germer dans l'esprit de responsables belges. Un élément de réponse pourrait se trouver dans le fait que la réalisation technique de l'immeuble a été confiée à Tractionel...

L'étude du cas rwandais met bien en évidence des mécanismes d'exploitation du secteur touristique qui sont la réplique de ceux qu'on rencontre dans le secteur des matières premières végétales ou minérales.

Etant donné l'existence d'une matière première commercialisable (essentiellement, les parcs nationaux au Rwanda) et avec la collaboration d'un gouvernement local alléché par les fonds de la coopération, on met en place, à grand renfort de fonds publics tant rwandais qu'étrangers, des mécanismes de « mise en valeur » de ce produit sur lesquels le Rwanda n'a quasiment aucun contrôle et où l'entreprise « rwandaise » RTS ne joue que le rôle de dernier chaînon impuissant, les grandes décisions étant prises ailleurs : chez les tour-operators

17) Le prix courant d'une denrée, dont certaines de consommation très courante, est souvent établi sur base de ce que coûte ce produit quand il est importé. Les producteurs locaux se contentent d'empocher un super-bénéfice représentant la différence entre le coût du produit et un prix de vente à peine inférieur à celui de l'importation concurrente. Dans le cas d'un pays comme le Rwanda, qui est enclavé et éloigné des côtes, d'où de lourds frais de transport, le phénomène est particulièrement violent. L'effet peut être indirect : il est d'usage, en Afrique, à certaines occasions, de consommer de grandes quantités de bière. La bière importée fait particulièrement « chic ». La bière locale industrielle fait bien. La bière artisanale traditionnelle vous donne l'air d'un paysan. Les « revenus moyens » consomment donc de la bière industrielle en bouteilles, relativement chère. Celle-ci est brassée à partir de maïs, et les achats de la brasserie en font monter le prix, y compris évidemment pour son usage directement alimentaire.

des pays industrialisés. RTS est un peu au tourisme ce que la Gécamines zaïroise est aux non-ferreux (18).

Le drame est que les experts occidentaux ne cessent de seriner aux Africains que leur problème est un problème quantitatif de devises, et que les Africains, à quelques rares exceptions près, se le laissent seriner. Alors que le seul remède possible à leur « déséquilibre chronique » est l'établissement de rapports Nord-Sud équitables.

Un rendement social dérisoire, un déficit commercial, une perte en devises et une pesée négative sur le niveau de vie de la population sont le prix que le Rwanda paye pour son aide à notre développement.

18) *Notre Sabena*, n° 428 d'avril 1982, publiait, en page 12, dans le titre « Investissements au Rwanda », le texte suivant : « A travers la Sobelair et la Compagnie Internationale de Gestion (CIG) la Sabena contrôle la Compagnie Rwandaise d'Hôtellerie et du Tourisme (CRHT). Cette société est propriétaire au Rwanda de l'hôtel des Mille Collines (63 chambres) à Kigali dont elle assume la gestion; par ailleurs la CRHT gère l'hôtel de Diplomates à Kigali (24 chambres et 16 appartements), le guest-house Gabiro (60 chambres) et l'hôtel Akagera (60 chambres) tous deux situés dans le parc de l'Akagera. En vue d'assurer la promotion touristique du Rwanda, Transair, la Compagnie Internationale de Gestion et la Compagnie Rwandaise d'Hôtellerie et du Tourisme détiennent chacune 15 % du capital de Rwanda Travel Service, tour operator effectuant le tourisme réceptif pour le Rwanda et le Kivu ».

QUELQUES DONNÉES SUR LE RWANDA

22.338 km². Cinq millions d'habitants : l'une des densités les plus élevées de l'Afrique, presque 200 au km². Population de plus très jeune (50 % environ a moins de 15 ans).

Capitale : Kigali, 70.000 habitants. Le Pays est peu urbanisé. Le climat est tropical, tempéré par l'altitude (entre 1.200 et 1.800 m).

Agriculture de subsistance : manioc, sorgho, haricots, patates douces, élevage de petit et gros bétail à très faible rendement, tant en viande qu'en lait.

Principale ressource : le café, qui représente de façon quasi constante 80 % des exportations. En 1977, 6.174 millions FRw. sur 8.490. L'industrie se réduit au traitement du café et à quelques huileries. Le potentiel hydro-électrique, très important (crête Congo/Nil) n'est encore que très partiellement exploité.

Importations (en millions de FRw. pour 1976) (*) : 9.606. Exportations : 7.53.

Fournisseurs : Benelux 1.901, Japon 1.089, Kenya 1.007, RFA 800.

Clients : Benelux 583, USA 93, Italie 85, Grande-Bretagne 78.

Le royaume rwandais préexistait à la colonisation; il résulte de la politique d'expansion des Abanyiginya, souverains du Rwanda central, depuis le XII^e siècle. La colonisation allemande, puis belge à partir de 1919, contribua à donner au pays un caractère uniforme et centralisé, les colonisateurs préférant n'avoir qu'un interlocuteur et privilégiant donc les thèses royalistes niant l'existence d'autres ensembles politiques. Le dernier roi (Charles Mutara Rдахigwa) est décédé dans des circonstances suspectes.

Indépendance en 1962 (république). Grégoire Kayibanda, au pouvoir depuis 1961 avec la bénédiction des Belges et des missionnaires, extrêmement puissants, est renversé en 1973 par Juvénal Habyarimana, chef de l'armée et originaire du Nord du pays alors que Kayibanda, originaire du Sud, passait pour favoriser sa région d'origine, Gitarama.

Sauf avis contraire dans des notes particulières, les données sont reprises principalement aux sources suivantes :

— les rapports annuels UNCTAD et Banque Mondiale sont d'une utilité douteuse, beaucoup de données macro-économiques de base y étant floues ou manquantes;

— Info-Zaïre, n° 31 : « La CEPGL : un espace judiciaire des grands lacs ? » qui a été élaboré en collaboration avec des universitaires rwandais;

— les données publiées en 1980 en néerlandais par l'AGCD dans un rapport sur le tourisme au Rwanda. Ce rapport comprend, outre un volumineux rapport macro-économique, une étude micro-économique du secteur hôtelier par Y. Landuyt, une évaluation socio-culturelle par E. Roossens et un rapport sur la protection de la nature (parcs nationaux) par W. Delvingt;

— K. STEEL : « Rwanda en het internationaal toerisme », Gand 1980, qui constitue un excellent essai de synthèse et de bilan. C'est à ce dernier ouvrage que sont reprises la plupart des statistiques;

— KALIBWAMI J, « Le Rwanda face à son avenir », Paris, Hermelin, 1979.

(*) Le cours des monnaies du tiers monde est fréquemment difficile à déterminer vue la présence de grandes fluctuations, de cours forcé et du marché noir. On peut considérer qu'une bonne approximation est 1 FB = 4 FRw.

EN DIAGONALE

PROCÈS ABERRANTS

Au cours de la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1982, la Chambre rejetait par 104 voix contre 97 et 4 abstentions une proposition de loi visant à dépenaliser l'interruption volontaire de grossesse pendant une période « expérimentale » d'un an. Cette initiative modeste était encore trop audacieuse pour un Parlement bloqué par ses « disciplines de vote », face à un dramatique problème de société. La Belgique vit donc toujours à l'heure d'une législation pénale de 1863. Au nom du respect de la vie, une étroite majorité parlementaire refuse de libéraliser des dispositions archaïques, qui assimilent l'avortement à un « crime contre l'ordre des familles et contre la moralité publique ».

Mais si le Parlement n'a pu sortir de son impuissance, dans la pratique quotidienne, bien des choses ont changé en Belgique depuis une dizaine d'années, plus précisément depuis l'arrestation en 1973 du D^r Willy Peers. Bien des choses ont changé dans la tête des femmes, sur le plan de l'éducation sexuelle, de l'information à la contraception, de l'aide médicale efficace et désintéressée aux femmes décidées d'interrompre une grossesse non désirée. Bref, grâce à une action volontariste, extra-légale, mais efficiente — une action dont les femmes ont été le moteur — l'avortement clandestin a reculé et une infrastructure décente permet le recours à des interruptions de grossesse bien contrôlées — occasion d'une information sérieuse sur la contraception. Tout cela bénéficiant pendant un temps d'une trêve judiciaire précaire mais réelle.

Las, cette trêve a été rompue en raison de l'incapacité du Parlement à résoudre le problème. Et les procès ont repris contre celles et ceux qui se rendent coupables du délit d'avortement. Procès aberrants en rupture totale avec les réalités vécues par les femmes et les couples...

Très curieusement, la 20^e Chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, centre de gravité de ces procès, est présidée par une femme et le siège du Parquet y est occupé par une femme aussi. L'atmosphère n'y est pas pour autant douce et souriante. Les querelles de procédure dominant souvent les audiences, au point de faire oublier l'enjeu réel du procès, à savoir le droit de la femme à assumer pleinement la responsabilité de sa maternité.

Mais la défense a bien évidemment raison de réclamer avec énergie que toutes les « affaires » soient regroupées. Elle a raison de ne pas admettre que les dossiers soient placés dans deux paniers bien distincts, selon qu'il s'agisse d'interruptions de grossesse traitées dans des Centres extra-hospitaliers relativement neufs ou dans des services d'hôpitaux universitaires avec le concours actif de professeurs prestigieux. Or, c'est bien la tendance qui semble se dégager des procès en cours. Si le tribunal de Bruxelles refuse de « globaliser » les dossiers, il opère néanmoins un regroupement entre d'une part les dossiers complètement instruits — qui concernent surtout des femmes traitées en Centres extra-hospitaliers — et d'autre part des dossiers dont l'instruc-

tion traîne, et qui mettent en cause d'éminents représentants du monde médical. C'est une opération indigne, contre laquelle la défense a bien fait de s'insurger. A cet égard, le débat de procédure rejoint certes le débat de fond. Mais quelle misère d'en venir là... Comme on est loin, au palais de justice, des réalités de la crise, — insécurité du lendemain ou certitude du chômage — des agressions contre les droits des travailleuses et des familles. On y paraît ignorant des dangers, des humiliations et du caractère sordide de l'avortement clandestin.

« Il faut en finir avec une légende pétrie de mépris pour les femmes, selon laquelle à l'abri de poursuites pénales, les femmes se feraient avorter pour des départs plus commodes en vacances (certains croient même devoir préciser aux sports d'hiver) ». C'est, notamment, ce que devait déclarer à la Chambre Daniel Fedrigo, député communiste, en défendant le 1^{er} juillet la proposition de dépénalisation provisoire de l'avortement.

Le temps du mépris n'est pas révolu.

R.L.

UN DÉBAT À POURSUIVRE

Le débat sur « Ecologie et politique », qui s'est déroulé le 11 septembre à Bruxelles à l'initiative des CM, dans le cadre de la fête de la presse communiste, était un vrai débat, dans la mesure où des arguments de fond ont été échangés. Mais c'est à coup sûr un débat inachevé.

C'est l'analyse publiée en juin par les CM du programme et de l'idéologie Ecolo qui a servi de trame à la discussion. Dans une vigoureuse introduction, Pierre Gillis en a dégagé quelques idées-force : une vision du passé anti- ou ahistorique, le poids conféré à la notion de « volonté générale » qui masque les conflits de classe, un antiétatisme qui évacue toute analyse de l'Etat au profit d'une image idyllique de la démocratie de base, et enfin — face à la crise — un projet de réduction parallèle du temps de travail et des salaires qui sous-estime l'aspect matériel des besoins populaires.

Pour sa part, Jean-Luc Roland, après avoir souligné l'intérêt de la recherche des CM, s'est réjoui de voir le débat porté sur le terrain politique. Les Ecolos n'ignorent ni la lutte des classes ni le monde ouvrier, devait-il déclarer, mais ni l'un ni l'autre ne règlent tous les problèmes pas plus qu'ils ne constituent la dimension dominante des problèmes. S'il considère néanmoins que de nos jours le politique se définit « sur fond de marxisme », le dessein marxiste de collectiviser les moyens de production est insuffisant pour les Ecolos — attentifs, dit Jean-Luc Roland, à d'autres types d'inégalités, par exemple l'inégalité entre le Nord et le Sud ou entre générations. Des inégalités à propos desquelles le marxisme serait muet. La question centrale du 20^e siècle est, pour les Ecolos, celle des transferts de technologies. Quant au développement des forces productives, il ne change rien au vécu quotidien et « l'optimisme radical » des révolutionnaires marxistes s'accompagne au jour le jour d'un « pessimisme fondamental », les actions menées restant insatisfaisantes. Les Ecolos, devait encore déclarer Jean-Luc Roland,

ne se veulent pas un guide pour la révolution, mais un relais du mouvement social, ici et maintenant.

Il eût fallu bien plus de deux heures — et certainement plus que ces quelques lignes — pour confronter chacun des points de vue et cerner de près le nœud des divergences. Mais quelques-uns de ces nœuds furent mis en lumière par les interventions du public — un public nombreux et très attentif.

Pourquoi les Ecolos se présentent-ils en isolés aux élections communales, refusant même de s'allier avec ceux qui à Schaerbeek combattent le racisme du pouvoir local ? Quelle stratégie entendent-ils mettre en œuvre pour assurer le changement ? Quel relais offrent-ils concrètement à l'action des comités de quartier ? On a observé que les problèmes dont Ecolo souligne « la nouveauté » ne sont pas tellement nouveaux et que parmi les dimensions nouvelles du combat politique, il fait peu de cas de la dimension féminine. On s'est interrogé sur les affinités entre Ecolos et socialistes utopiques et sur la difficulté des uns et des autres à s'insérer dans le réel. On a souligné des contradictions au sein du mouvement écolo ou des silences, effets probables de conflits internes entre une droite et une gauche.

Tour à tour Jean-Luc Roland, Olivier Deleuze, Jean-Marie Pirlot, ainsi que M. Wilfried d'Agalev ont expliqué les positions de leur mouvement, en insistant sur le caractère « en recherche » d'Ecolo, en invoquant sa base sociale, en revenant sur une de ses préoccupations majeures à savoir le productivisme, dont s'accommode un mouvement ouvrier « à l'image de la société capitaliste ». Comme si ceux qui se réclament du mouvement ouvrier n'articulent à son propos aucune critique, comme s'ils étaient les prisonniers muets d'un « vieux machin » sclérosé...

Le débat doit se poursuivre. Nous pensons qu'il gagnera à être toujours plus concret, plus directement lié aux options concrètes du combat quotidien. « Le terrain politique » n'est-il pas précisément celui où se rencontrent théorie et pratique, où se vérifie la validité des « relais, ici et maintenant » ?

R.L.

ZEEBRUGGE : DE FÛTS SUSPECTS EN VAINES SUSPISCIONS

Jamais peut-être les opérations d'immersion de déchets radioactifs dans l'océan atlantique n'ont fait autant parler d'elles. Les multiples protestations qui les ont accompagnées, des coups de gueule politiques, belges ou espagnols, aux démonstrations aquatiques de Green Peace, tout comme les échos que leur a donnés la presse, ne semblent pas avoir le moins du monde éclairci le débat. Bien au contraire, toute cette agitation semble avoir laissé auprès du public un relent de clandestinité, une vision d'eau trouble qui tiennent plus du phantasme que de la réalité. Car comment imaginer que des déversements en mer de matières aussi toxiques et de cette ampleur puissent se dérouler avec une telle publicité — fût-elle involontaire — sans un solide contrôle international ?

On l'a dit et cent fois répété : nos problèmes de société ne doivent pas se poser en termes de combats d'experts mais en terme de démocratie. Notre propos n'est donc pas ici de soutenir une argumentation d'expert — dont nous ne sommes pas. Mais la démocratie passe au moins par l'information, une information qui en l'occurrence n'était pas si inaccessible — il suffisait de suivre les bonnes pistes — mais — mais qui a singulièrement fait défaut dans les commentaires de presse.

Tout d'abord, il faut être clair : on ne déverse pas n'importe quoi n'importe où dans la mer, même si des commandants de pétroliers peu scrupuleux peuvent donner l'impression du contraire. On a beaucoup parlé d'une Convention d'Oslo, datant de 1972 et ratifiée par la Belgique en 1978 au moyen d'un train d'arrêtés royaux. Cette convention régionale, qui lie les pays du Nord-atlantique (en gros, la CEE et les pays scandinaves) traite effectivement de « la pollution marine par les opérations d'immersion par les navires et aéronefs », mais à l'exception justement des corps radioactifs ! Pourtant, il existe une autre convention, mondiale celle-là, signée à Londres à la même époque, « sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières » et qui, elle, traite explicitement des déchets radioactifs. Basée sur le principe que toute immersion doit être soumise à autorisation, elle comporte dans ses deux premières annexes, d'une part une liste noire, celle des produits qui ne peuvent en aucun cas être déversés en mer (dont les radionucléides à haute activité), d'autre part celle des produits à déverser avec précautions (dont les corps de faible activité qui nous intéressent ici). L'annexe III enfin contient l'ensemble des précautions à respecter pour tous les types d'immersion. Elle est complétée, pour les déchets nucléaires, par des Recommandations de l'AIEA (Agence internationale pour l'énergie atomique de Vienne) spécifiant notamment la méthodologie à suivre pour établir, sur des bases océanographiques et radiologiques, les taux limites de dégagement de radioactivité dans la mer.

Alors que l'immersion de déchets radioactifs a été pratiquée dès les années 50, ce n'est que depuis 1967 que ces opérations ont été effectuées sous contrôle de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE (1). Le Conseil de l'OCDE a d'ailleurs institué, en 1977, un mécanisme multilatéral de surveillance qui a pour but de confirmer que les dispositions de l'AIEA et de la Convention de Londres sont bien prises lors des opérations d'immersion.

Il faut sans doute souligner que la Belgique n'a pas encore adopté, comme pour Oslo, les mesures législatives lui permettant de ratifier la Convention de Londres. Faut-il voir dans ce retard l'effet de lenteurs administratives ou d'instabilités politiques ? La question mérite au moins d'être posée publiquement au plan parlementaire, surtout qu'il semblerait que l'actuel ministre de la Santé publique soit favorable à une prise de décision en la matière. C'est en tout cas cette carence de la Belgique et non quelqu'obscur mobile frauduleux qui explique pourquoi les bâtiments en partance de Zeebrugge battaient pavillon hollandais, les Pays-Bas ayant, eux, ratifié la Convention. Il n'empêche que

(1) Pour mémoire, l'Organisation de coopération et de développement économiques créée en 1960 comprend, outre les pays d'Europe capitaliste, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

pour l'OCDE le contrôle des opérations demeure du ressort des autorités nationales : ne faut-il pas craindre une dilution de responsabilités en cas d'infraction concernant des conteneurs conditionnés en Belgique (ou éventuellement ailleurs) et déversés à partir de ports belges par des bateaux hollandais ?

Depuis 1974, l'immersion de déchets radioactifs dans l'Atlantique nord se déroule sur un site unique qui a fait l'objet d'un examen préalable par l'AEN en 1973. Pour satisfaire aux exigences du Conseil de l'OCDE prescrivant que la validité du site d'immersion doit être réexaminée au moins tous les cinq ans, l'AEN a publié en 1980 un rapport qui confirme cette validité sur des bases récemment mises à jour par l'AIEA. (2)

Peu de précisions également ont été données au public sur la nature de ce site d'immersion, ce qui permet à chacun de se faire un certain nombre d'idées fausses. Ainsi, s'il est vrai que le site touche à une zone appelée « Baie de Biscaye », il n'en reste pas moins que les côtes les plus proches, le sud de l'Irlande ou la pointe nord-ouest de l'Espagne, en sont éloignées de quelque 700 km. Il se trouve de la sorte à mi-chemin entre le continent et la région volcanique dont font partie les Açores, dans une zone particulièrement calme du point de vue sismique. Et dans une zone où l'activité de pêche est par ailleurs peu importante (la plus grande partie de la bio-masse se trouve concentrée sur le plateau continental, peu profond et ne s'étendant pas à plus de 200 km des côtes). De même, si l'on parle de « fosse abyssale », il ne faut pas s'imaginer que les fûts de déchets sont coincés dans quelque faille étroite, où les larguer tiendrait du jeu d'adresse, avec les risques évidents de rater la cible. Cette « fosse », c'est en fait le fonds du bassin européen de l'Atlantique lui-même. L'actuelle zone d'immersion s'étend ainsi sur 4.000 km² et se présente comme un plateau guère plus vallonné que la Belgique, situé à une profondeur moyenne de 4.400 mètres.

Dans l'Atlantique du nord-est, les eaux présentent une structure stratifiée extrêmement stable. Seule la couche superficielle d'une centaine de mètres de profondeur est bien mélangée. Les trois ou quatre couches qui se succèdent jusqu'au fond indiquent que les échanges verticaux se font sur de très longues périodes, de l'ordre de plusieurs centaines d'années. Il existe par contre, à toutes les profondeurs, des courants horizontaux de vitesse variable, qui peuvent atteindre plusieurs kilomètres par jour. C'est donc un important facteur de dispersion des matières déposées sur le fond océanique. D'autres facteurs dont il importe bien sûr de tenir compte sont les temps de diffusion des radionucléides dans l'eau, d'éventuels brassages verticaux, la dispersion par la faune aquatique qui, il faut le rappeler, est peu abondante à ces profondeurs et dont la nourriture provient de couches beaucoup plus élevées, où la lumière est suffisante pour que la photosynthèse soit encore possible.

La mesure directe de la radioactivité dégagée par les versements effectués depuis une quinzaine d'années est rendue impossible par le fait que l'eau des mers est polluée jusqu'à de grandes profondeurs et

(2) Réévaluation de la validité du site d'immersion de déchets radioactifs dans la région nord-est de l'Atlantique, Agence pour l'énergie nucléaire, OCDE, Paris, avril 1980.

jusque dans les sédiments des fonds marins par les retombées des explosions nucléaires dans l'atmosphère (qui furent arrêtées, pour l'essentiel, au début des années 60). Tout au plus peut-on observer, sur certains isotopes comme le Césium 137, qu'il n'y a eu aucune augmentation mesurable de radioactivité aux abords du site.

Les études de l'AEN doivent donc faire recours à une modélisation de l'océan et des voies de transfert de la radioactivité vers des groupes critiques, notamment les populations les plus exposées. On tient compte des facteurs énoncés plus haut, mais aussi de la possibilité d'une importante concentration de radionucléides dans les poissons, comme d'une évaluation maximale de la quantité de poisson ingérée par les individus. Tout cet ensemble de calculs, basés sur des estimations considérées comme particulièrement pessimistes, des facteurs mal connus, permet enfin de déterminer des limites annuelles de dégagement de radioactivité en mer à ne pas dépasser. Le rapport arrive ainsi à la conclusion que les taux annuels moyens d'immersion de matières radioactives ne constitue actuellement qu'une fraction de % du taux limite de dégagement ANNUEL calculé selon les prescriptions de l'AIEA. le débit de dose CALCULÉ qui serait imposé au groupe critique le plus exposé ne dépasserait pas 0,1 % des limites de doses applicables de la Commission internationale de protection radiologique pour les personnes du public, c'est-à-dire qu'il reste « bien en deça des limites normales de variation du fond naturel de rayonnement. » On notera aussi que ces conclusions se fondent sur l'hypothèse que les conteneurs libèrent l'entièreté de leur contenu en dix ans (sauf le tritium qui est supposé se dégager dès l'immersion) alors que l'expérience acquise dans la fabrication des conteneurs permet d'espérer que ceux-ci soient capables de résister pendant plusieurs centaines d'années à la détérioration. Lorsque le Commandant Cousteau fait état, dans ses observations au bathyscaphe, de conteneurs fissurés, il n'a certainement pas tort, mais il reste bien en deça des hypothèses restrictives qui président à l'établissement des conclusions de l'AEN!

Certes, il n'est pas question de se bercer d'un optimisme béat. Le traitement de déchets radioactifs, où qu'il se passe, reste un problème extrêmement préoccupant. Ainsi, on peut observer, dans le même document de l'AEN, que l'installation de retraitement du combustible nucléaire de Windscale a déversé chaque année, de 1972 à 1976 (et maintenant?), dans la mer d'Irlande, des effluents liquides dont l'activité totale est bien supérieure à celle des déchets déversés annuellement en conteneurs dans l'Atlantique nord! Ces rejets avaient notamment provoqué en 1978 une augmentation de la concentration en Césium 137 dans les eaux CÔTIÈRES d'Ecosse et de la mer du Nord...

L'AEN est sans doute consciente des insuffisances actuelles de nos connaissances et recommande la poursuite de recherches visant « à améliorer notre connaissance des processus de transport dans la région nord-est de l'Atlantique », et le réexamen de la base scientifique utilisée pour la prochaine évaluation du site, qui doit avoir lieu en 1985. Etat-membre de l'OCDE, la Belgique, qui possède les compétences scientifiques requises, est partie prenante dans ce nouveau programme d'évaluation. En principe du moins, car il semblerait que les producteurs belges d'électricité, dont la participation financière a été justement sol-

licitée, se feraient prier pour appliquer l'équation pollueur = payeur. Mais comme chacun le sait, la bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe...

Marc RAYET.

DU CÔTÉ DE M. TROMONT

Le ministre de l'Education nationale a confirmé péremptoirement que « notre pays est un pays d'accueil » et qu'il doit le rester. Dans le même souffle, M. Michel Tromont impose aux élèves et étudiants étrangers des droits d'inscription allant de 14.000 F au niveau primaire, à 240.000 F au niveau universitaire.

Sans doute, des exemptions sont-elles prévues au paiement de ce droit d'inscription. Mais pour les mériter, il faut produire une série impressionnante d'attestations, exigence qui a créé dans beaucoup d'écoles une pagaie sans nom.

Laïcs et chrétiens — traduisez le MRAX et la Commission Justice et Paix — ont dénoncé la discrimination que représentent ces tracasseries administratives pour les étrangers. Si à la suite des tempêtes de protestations des élèves, parents et groupements divers, M. Tromont a dilué quelque peu ses instructions, celles-ci restent néanmoins des barrières au droit de tous les enfants et de tous les jeunes à une formation générale et à une qualification professionnelle. Pour l'assemblée générale des étudiants de l'UCL, les mesures Tromont ruinent toute la politique universitaire de coopération au développement. « A terme, elles visent en fait au départ des étrangers de Belgique », estiment les étudiants de l'UCL.

Dans l'immédiat, la politique Tromont alimente un courant xénophobe qui aura par ailleurs marqué la campagne électorale communale, surtout dans certaines communes de l'agglomération bruxelloise. Le FDF y aura apporté un tribut considérable, avec Nols à Schaerbeek et Lismonde à Forest. Le PS y a cédé à Schaerbeek même, mais aussi à St-Josse, St-Gilles et Anderlecht. Et à Ixelles, le bourgmestre Demuyter a voulu montrer que les libéraux aussi aiment à conforter délinquance et présence d'immigrés. M. Tromont lui prête main-forte; de la part d'un mandataire chargé de l'éducation nationale, c'est particulièrement écheurant.

Il y a cependant une certaine cohérence dans la politique de M. Tromont : la démagogie est partout présente. Ne proclame-t-il pas qu'il aide les universités, qu'il veut les sauver à coup d'assainissements qui sacrifient la recherche et donc l'avenir de la science ? La rentrée à l'ULB aura donné l'occasion aux travailleurs et aux étudiants d'exprimer clairement leur opposition aux coups de hache gouvernementaux.

Mais il n'y a pas que les universités.

A la veille de la rentrée, l'angoisse étreignait de très nombreux enseignants — temporaires sans désignation, définitifs « réaffectés ». Dès la rentrée, classés de rattrapage et emplois ont été supprimés.

Bien plus, les fondements de la démocratisation de l'enseignement sont mis en cause. M. Tromont affectionne reprises en mains et métho-

des « à la redresse ». L'heure aurait sonné des préfets à poigne et des maîtres d'école fidèles à leur « mission traditionnelle ». Pour les justifier, le ministre se risque à jouer aux pédagogues. Mais de son propre aveu, il a d'abord cherché à comprimer les dépenses d'enseignement — n'importe comment — et il a ensuite découvert les vertus de la pédagogie. Toute l'action ministérielle s'inscrit en fait dans un dessein précis : réaliser des économies aux dépens de l'enseignement, le rendre plus attentif aux besoins des entreprises privées, traiter comme un luxe les mesures pédagogiques qui visent à compenser les retards dûs à des conditions socio-économiques défavorables, privilégier les privilégiés.

Le ministre Tromont veut, au nom de l'ordre, qu'il y ait plus d'élèves par classe. Peu lui importe qu'il y ait davantage d'attardés scolaires, puisqu'à son estime « les meilleurs gagneront ». Le ministre Tromont veille à ce que pour les enseignants, il y ait moins d'emplois et une productivité accrue. Quitte à ce que l'individualisme et l'élitisme gagnent encore du terrain...

Qui croira que tout cela va être accepté par la communauté éducative ?

Au-delà des concurrences entre réseaux, au-delà des spécificités des diverses écoles, une revendication centrale émerge, qui peut unifier et dynamiser les luttes contre la politique Tromont : abaissement des normes de population scolaire par classe.

Nous y reviendrons.

C.M.

L'ITINERAIRE RMG: 1914-1918

La parution prochaine du « Journal » et des fragments d'un vaste roman inachevé, « Souvenirs du Colonel de Maumort », de Roger Martin du Gard, constituera un événement littéraire important : l'homme (assurément fraternel, volontiers compagnon de route de la gauche, mais aussi solitaire par méthode et par besoin, discret, voire secret), son univers romanesque, et celui de l'après-Thibault, l'histoire inquiète et scrupuleuse de ses modes de narration, autant de données qui nous seront enfin communiquées pleinement.

Certes, comme nous l'indiquions dans un précédent article (CM n° 98-99), la « Correspondance », en cours de publication depuis de nombreuses années, nous permet déjà d'établir avec assez d'exactitude l'itinéraire de l'auteur de « Jean Barois » : nous voudrions esquisser ici ce qu'il fut de 1914 à 1918, en nous fondant principalement sur le tome II de la « Correspondance générale ».

Le Testament du Père Leleu

Pour RMG, l'année 1914 s'ouvre dans la foulée dynamique et heureuse née du succès de « Jean Barois ». Devenu proche de Gide et l'ami de Jacques Copeau, RMG liait désormais son destin d'écrivain au groupe de Gaston Gallimard et à l'expérience théâtrale du Vieux Colombier. « En marge » de sa vie — en fait pour détendre son inspiration fatiguée par les contraintes du discours narratif de « Jean Barois » — il avait écrit une « pochade », une farce paysanne en patois berrichon : « Le testament du Père Leleu » (il s'était fort intéressé à la philologie

romane durant ses études aux Chartes). Mais la force comique de ces trois petits actes, le cynisme des situations, digne d'un Maupassant, séduisent à ce point les amis de la NRF et du Vieux Colombier que le « Testament » est créé en février! « Maintenant, je vous crois capable de tout » déclare Gide! Période exaltante donc pour RMG qui, manifestement, fait de la NRF et du théâtre de Jacques Copeau sa vraie « famille spirituelle »(1): répétitions; discussions fraternelles, passionnantes et tardives avec Copeau « merveilleux conteur », rencontres chez Gide, tournée en Angleterre. De cette époque date sans doute cette tentation de l'art théâtral qui, pendant de nombreuses années, va le solliciter parallèlement à ses vastes projets romanesques. « L'optique de spectateur »(2) qu'il avait tenu à conférer à son lecteur dans « Jean Barois » et à laquelle il restera fidèle dans « Les Thibault », comme son admiration pour Ibsen, sont évidemment à rapprocher de son incontestable attirance pour cette efficacité scénique dont l'auteur paraît totalement absent. Cette double sollicitation se concrétise d'ailleurs: il prépare un « drame bourgeois » de tendance ibsénienne (qui ne sera jamais publié), mais « pioche » en même temps, en vue de son prochain roman, des « questions de morale que l'action devra poser d'elle-même »: l'opposition d'une morale laïque dépourvue de fondement métaphysique et d'une morale dogmatique. C'est la première ébauche d'un vaste ouvrage qu'il médite: « Le Bien et le Mal », qui préfigure déjà l'édifice des « Thibault ».

La guerre

RMG dans « Les Thibault » s'est projeté dans ses deux créatures centrales, Antoine et Jacques en un « fructueux dédoublement » contradictoire(3). L'itinéraire RMG durant le conflit nous permet de saisir combien cette expérience sera plus tard traduite en termes romanesques dans ce vaste roman-cycle, mais aussi combien l'assimilation pure et simple — et au fond rassurante — si souvent établie entre RMG et Antoine est inexacte. Sous-officier affecté à un groupe automobile de « Transport matériel », chargé de ravitailler en vivres et en munitions le premier corps de cavalerie, responsable estimé d'une soixantaine d'hommes, il verra la guerre de très près: certaines pages du tome II de la « Correspondance générale » sont d'une beauté et d'une fraternité pathétiques très sobre. Alors que tant d'intellectuels et de militants socialistes se rangent du côté du Pouvoir et adoptent la thèse de la défense de la « civilisation » contre la « barbarie », RMG ne cessera de dire à ses correspondants son « horreur » et son refus de considérer ce conflit autrement que comme celui de « deux barbaries aux prises ». S'il est un mot clé dans son lexique de guerre, c'est celui de « révolte », une révolte permanente, triste, opiniâtre. Mais, s'il condamne toute forme d'héroïsme et de mystique patriotiques, avec quelle profondeur, quelle pénétration, quelle fraternité, il sait se représenter la mort — en volontaire — de son ami de toujours, Valmont, un jeune écrivain, ancien disciple de Marcel Hébert, passé au nationalisme...

Par ailleurs, il observe avec sympathie, cet « ouvrier armé »,

(1) Souvenirs autobiographiques et littéraires (La Pléiade — Gallimard).

(2) Ibid.

(3) Ibid.

trompé, abusé, exploité, qui rêve d'un «magistral règlement de compte» avec la bourgeoisie dont, de manière générale, le mode de penser et d'exister, le révulse profondément. Parlant des «atavismes peu souhaitables» qui pourraient conditionner sa fille dont il est séparé, il envisage une «modification de sa vie prochaine» pour l'arracher à une «ambiance quotidienne qu'il déteste». La véhémence radicale de ces propos se retrouve dans sa dénonciation de l'impérialisme dont le conflit en cours lui paraît une expression, et prend place au sein d'une thématique où se rejoignent sa sympathie pour Romain Rolland, comme son espoir dans un «essor socialiste» qui pourrait surgir du conflit. Les mutineries et le «souffle d'air pur venu de l'Est», en 1917, lui paraissent, de ce point de vue, prometteurs.

Mais une autre thématique parcourt également le texte: sous «l'étreinte impéieuse des faits», c'est le scepticisme, le «nihilisme désespéré» même qui apparaissent: «faillite de la morale», «loi de l'entremangement universel» et, de droite à gauche, «logomachies» religieuse, morale, politique...

La «consultation littéraire» de 1918

Mis à part son «Journal de guerre» (d'importants extraits de ce journal ont été publiés en notes dans le cadre de la «Correspondance» Jacques Copeau-RMG) et l'émouvante plaquette «In memoriam» écrite à l'occasion de la mort de Marcel Hébert, RMG ne put rien produire durant le conflit. Cependant il ne cessa de rassembler, tant sur l'actualité que sur l'évolution des sciences humaines, une abondante documentation; en même temps il tenait à recueillir le plus de critiques possible sur l'efficacité du mode de narration si particulier de Jean Barois. C'est que l'œuvre qu'il médite depuis 1914, il désire la situer sur «le même plan littéraire» que les «grands conteurs russes et anglais». Et alors même qu'il a «l'ardente ambition» de «faire penser», il veut que ce soit «indirectement»: «éveiller la pensée par le spectacle des personnages». D'où sa crainte de céder à un bovarysme, de tomber dans le piège de la «compilation» au dépens de «l'observation directe», et la nécessité pour lui, au travers de la correspondance, avec Pierre Margaritis(4), Daniel de Coppet, Jean Fernet, de procéder à une «consultation» totalement sincère et approfondie.

La paix

RMG l'attendait avec une «émotion inouïe et un désir éperdu». «Mutilé à jamais» par la mort de Pierre Margaritis (qui sera le dédicataire des Thibault), c'est désormais à un travail littéraire intense et volontairement solitaire qu'il compte s'adonner. Produire, créer, seule excuse, dit-il, à sa condition privilégiée de bourgeois, mais aussi effort éperdu de rattraper le temps passé. Lucide et triste, il note encore: «une vague d'impérialisme soulève tous ces vainqueurs(...) Nous aurons encore à souffrir des tas de choses».

Roger THIRION

(4) Dans «La Nouvelle Revue Française» — Déc. 1958.

A LIVRES OUVERTS

UN INÉDIT DE C. MALVA

La Fondation Jules Destrée vient de publier un manuscrit inédit de Constant Malva : *Le Brasier*. L'édition complète utilement le catalogue des œuvres de cet écrivain prolétarien accessibles en librairie. On y retrouve les thèmes favoris de l'auteur, les accidents du travail, l'augmentation des cadences, la misère des chevaux de mine, la vie quotidienne dans le Borinage d'avant-guerre ainsi que le personnage, chargé d'autobiographie, du mineur-poète, qui lit quand les autres boivent et qui cultive des fleurs sur son lopin de terre au lieu des légumes traditionnels. On y reconnaît cette écriture qui épouse les aléas de l'existence, sans déguisements ni inventions, fraternelle dans son constat, pitoyable malgré les désillusions. Malva s'attache aux faits et il ne recherche pas l'effet littéraire. Il trouve son rythme le plus juste dans les scènes d'intérieur, dans les descriptions de l'avant et de l'après-travail. Mais lorsque l'écrivain devrait prendre le pas sur l'acteur, l'écriture témoigne d'un embarras manifeste. Cela est particulièrement vrai lorsque Malva est confronté, par le sujet qu'il traite, à ce thème-obligé du roman minier : la scène de l'accident. Presque tous les textes qui traitent des charbonnages comportent en effet une scène de catastrophe (grisou, éboulement...) et le roman fondateur du genre, *Germinal*, a aussi inauguré ce qui deviendra un lieu commun. A l'exception de deux scènes qui traversent toute son œuvre, Malva n'a jamais tenté de dramatiser la description d'un accident. On notera que cette difficulté à partager une des figures essentielles du roman écrit de l'extérieur sur la mine atteste, a contrario, la réalité d'une « écriture prolétarienne ».

Formellement, le manuscrit est

moins achevé que d'autres œuvres de Malva. D'abord, bien sûr, parce que l'éditeur a dû mettre de l'ordre dans les chapitres épars, leur donner des titres et rassembler des feuillets disparates. La composition de l'ensemble souffre sans doute de n'avoir pas été travaillée. Mais c'est aussi le style qui étonne. Des notations « littéraires » se mêlent au vocabulaire technique en patois, qui nécessite des notes infrapaginales pour demeurer compréhensible au non-initié. Le contraste est beaucoup plus accentué dans ce *Brasier* que dans d'autres écrits de Malva.

Même si *Ma Nuit au Jour le Jour* ou, dans un genre différent, le *Jambot* demeurent les ouvrages les plus réussis de Malva, ce *Brasier* est une publication intéressante. Une introduction de Jacques Cordier en prépare utilement la lecture.

Paul ARON.

Constant Malva, Le Brasier, Introduction et notes par Jacques Cordier, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1982.

L'ABSENTEISME, VU PAR DANILO KLARIC

Economiste, chercheur à l'Institut de sociologie de l'ULB, chargé de cours à l'École d'ergologie, Danilo Klaric se préoccupe depuis longtemps du vaste problème de l'absentéisme. En 1978, il signait une Lettre d'information du GERM, consacrée à ce thème, document dont les CM ont à l'époque souligné l'intérêt(1). Cette année, les éditions de l'ULB publient sous le titre « **Les raisons de l'absence ou l'absence de raisons** » un ouvrage costaud, préfacé par Claude Javeau, étude d'économie sociale sur l'absen-

(1) CM n° 65 — juin 1978.

téisme dans l'industrie. Plus précisément, cette étude — en réalité une thèse de doctorat — part d'une enquête menée au cours de l'année 1974 sur quelque 33.000 travailleurs de l'industrie (dont 7.590 femmes) occupés dans des entreprises de Bruxelles et de Wallonie.

On ne reprochera pas à D. Klaric de traiter le dossier à la légère ou de manière schématique. Mais si le titre qu'il a donné à son étude est attrayant, il pourrait induire le curieux en erreur. Car des raisons au phénomène complexe de l'absentéisme, il y en a et l'auteur les analyse savamment. Leur particularité cependant, c'est de tenir davantage aux structures économiques et sociales qu'aux individus. A y regarder de près, la responsabilité individuelle est faible dans le processus absentéiste.

On est donc loin, très loin, de l'image façonnée et véhiculée par le patronat, et selon laquelle l'absentéisme constitue un fléau, résultat de la nonchalance, de la paresse ou de la rouerie ouvrières. Pour D. Klaric — et pour nombre d'autres chercheurs — l'absentéisme est surtout une manifestation de l'insatisfaction et du mécontentement des travailleurs. Certes, l'âge et le niveau des salaires sont des facteurs individuels qui agissent sur l'assiduité: l'absentéisme tend à s'élever quand le travailleur vieillit, et il tend à baisser quand le salaire est élevé. Mais il n'y a rien de linéaire dans ce rapport. Et par ailleurs, le nombre des autres variables (horaires, dimension de l'entreprise, influence syndicale, ancienneté, politique des salaires, volume du chômage, etc.) est tellement élevé que l'auteur considère que « tout essai de définition du phénomène par des variables explicatives mène pratiquement à une impasse ». Dès lors, il entreprend de « faire éclater le concept global d'absentéisme » en tenant compte plutôt de ses probabilités d'apparition.

L'enquête socio-économique à laquelle D. Klaric s'est livré se fonde non pas sur l'entreprise, mais bien plu-

tôt sur le travailleur, qui est au centre de sa recherche.

Recherche minutieuse, au terme de laquelle l'absentéisme apparaît comme « une rupture momentanée d'une situation de dépendance et d'obligation », rupture avec une assiduité pesant comme une contrainte trop lourde. « L'individu, observe Klaric, change de maître pour un temps, que ce nouveau maître provisoire soit la maladie ou un autre travail parfois aussi contraignant que le premier. mais où l'impression d'être autonome est plus grand ».

Deux aspects étudiés par l'auteur méritent tout particulièrement d'être relevés: l'absentéisme de la main d'œuvre féminine, celui de la main d'œuvre immigrée.

Il est bien connu que les femmes s'absentent souvent de leur travail. L'enquête de Klaric montre que ce « fléau »-là doit aussi être redimensionné. Oui, les moyennes annuelles d'absences sont plus élevées chez les 7.590 femmes, que chez les 25.308 hommes interrogés. Mais la différence est de 28,7%, c'est à dire beaucoup moindre que les taux généralement avancés. Contrairement à une opinion répandue, l'absentéisme pour raison de grossesse est d'une importance très faible. Il est vrai que quand les rémunérations et les responsabilités tendent à se rapprocher entre femmes et hommes, les taux d'absentéisme des unes et des autres se rapprochent aussi. Mais Klaric a raison de rappeler qu'il ne s'agit là que d'une minorité de femmes actives. La grande majorité des travailleuses ne bénéficient ni d'une qualification poussée, ni de salaires élevés. Pour le surplus, « la double journée » — de travailleuse et de ménagère/mère — pèse très lourd, et fournit sans doute l'explication d'un absentéisme féminin, qui est lié à des fonctions plus sociales que « féminines ». (2)

(2) Voir aussi de G. Coomans et C. Cyprès « Y a-t-il un travail spécialement féminin? ». *Cahiers marxistes* n° 42 — mars 1976.

Quant à l'absentéisme des immigrés, on notera que les Italiens et les Espagnols ont des taux d'absentéisme **égaux ou inférieurs** aux Belges. En 1974, les Yougoslaves et les Nord-Africains avaient des taux plus élevés. Les légendes sur le mésusage que les Italiens feraient de « la moutouelle » ont la vie dure... Déjà en 1956, le professeur Sivadon notait que « 25% de toutes les absences pour raisons de santé des travailleurs immigrés sont imputables à des névroses provoquées par la désadaptation professionnelle, passagère ou définitive... ».

Nous l'avons indiqué : les structures, l'environnement et le travail sont aux yeux de Klaric des éléments qui jouent un rôle déterminant en matière d'absentéisme. Il souligne le caractère contraignant, parcellaire, monotone du travail. « Les valeurs traditionnelles du travail étant remises en question, c'est tout l'intérêt de l'activité professionnelle qui risque d'être fortement amoindri. La possibilité de s'absenter, et à la limite l'absence elle-même, devient le substitut au défaut d'initiative personnelle ». Bref, l'absentéisme est « une forme de remède à des situations conflictuelles ».

S'il se défend de proposer à ce vaste problème un « remède universel », l'auteur formule néanmoins trois suggestions, trois moyens d'action : il réclame un vaste effort en matière de prévention, souhaite une formation plus poussée des travailleurs, propose de « canaliser » l'absentéisme en donnant aux travailleurs une plus grande marge de liberté.

Les trois objectifs sont valables. Nous ne croyons pas, cependant, que les structures et le fonctionnement du système capitaliste laissent place à cet essor de la prévention, de la formation et de la liberté dont rêve Danilo Klaric.

Certes, les sociétés du « socialisme réalisé », en Europe de l'Est, n'ont pas résolu le problème de l'absentéisme. Si les rythmes de travail y sont à coup sûr

moins trépidants que chez nous et si une forme de stress y est donc moins répandue, des sociologues (notamment soviétiques) s'inquiètent du manque d'intérêt pour leur travail des certaines catégories de travailleurs et se préoccupent de leur absentéisme. Pas plus que pour d'autres problèmes, il n'y a donc de « Modèle » disponible.

Les analyses de Klaric éclairent de manière fort salutaire un dossier complexe qui n'est intelligible qu'en fonction d'un contexte global, économique, social, psychologique, culturel.

C'est sur ce contexte global qu'il faut agir. Et agir, pensons-nous, pour transformer les structures du système.

R.L.

Éditions de l'Université de Bruxelles, 1982. 292 pages, 500 FB.

« C'EST LA VILLE QUI NOUS ENVIE ! »

La Ligue des familles et la Fondation rurale de Wallonie ont pris en commun l'initiative de transformer en un livre une série d'articles parus au fil des mois dans « Le Ligeur ».

Ces articles de Maurice Piraux, pleins de fraîcheur et d'authenticité, racontent des « balades », entreprises au petit bonheur à travers des villages wallons. Ils aident, avec beaucoup de grâce — à découvrir des endroits inconnus ou méconnus, à (re)nouer avec la campagne, à apprécier un mode de vie non urbain. Ils aident aussi à comprendre comment se perçoivent — à Gilbecq, à Lesdain ou à Mirwart — la fusion des communes, la mise en place de nos dérisoires institutions régionales, voire la crise. Ou comment évolue en s'affermissant, une conscience wallonne.

Il y a là non seulement de séduisants itinéraires de promenades, mais aussi

des données précieuses sur une manière de vivre.

Il y a peut-être davantage. L'édition du recueil donne aux articles de Maurice Piraux « une dimension inattendue », notent les éditeurs.

On se trouve assurément devant un exemple où le changement de quantité entraîne un changement de qualité : un livre, c'est autre chose qu'une série d'articles-balades. En l'occurrence, le livre accentue une tonalité anti-urbaine qui ne nous paraît pas dépourvue de démagogie.

Pourquoi faut-il, en effet, pour mettre en lumière les valeurs de la vie rurale, caricaturer la vie urbaine et la réduire aux mirages de la chaîne Hi-Fi ou de la vidéo ? Peut-on croire que la Wallonie profonde — celle des villages — résoudra ses problèmes sans ou contre les villes et leurs urbains ? Si c'est là le fondement de l'optimisme des éditeurs, il nous paraît peu convaincant.

R.L.

Maurice Piraux : « C'est la ville qui nous envie ». Un ouvrage abondamment illustré, 160 pages, 350 F.

COMMUNIQUÉ

Le Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon, organisme officiel de la Ville de Liège, adresse un pressant appel à tous les Wallons et Bruxellois pour qu'ils récoltent et rassemblent, pour son service d'archives, TOUTE la documentation possible se rapportant aux élections communales d'octobre 1982 (affiches, journaux, tracts, circulaires, gadgets, etc.).

Cette documentation est à adresser, éventuellement port payé par le destinataire, à Madame Irène Vrancken, conservateur du Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon, Maison de la Culture « Les Chiroux », 8, place des Carmes, à 4000 Liège.

contradictions

Sommaire du n° 32

Été 1982, 144 pages, 200 FB, 30 FF, 7\$ CAN.

FACES CACHEES DE LA CRISE

- Claude LARIVIERE** *L'Amérique en crise*
- Hélène FRADIER et
Frederik MISPELBLOM** *Crises d'identité et identification des
crises en Travail Social*
- Michel CAPRON** *Le rôle des pouvoirs publics face à la
crise de la sidérurgie française*
- André MOMMEN** *Le déclin de la bourgeoisie belge*
- Bernard HENGCHEN** *Immigration - Présent et avenir de la
« deuxième génération » : entre la
famille, l'école, la rue...*
- Ziré PETIT** *Le thème du partage du travail :
impropre à penser une stratégie
cohérente*

A propos des institutions d'humanisation et de la lutte contre la pauvreté

1. **Jacques VAN DER BIEST** « *L'organisation de la pauvreté
comme enjeu local à Bruxelles* ».

Réponse du C.G.A.M.

2. **Luc CARTON** *Faces cachées des problématiques de lutte contre la pauvreté.*

Commandes et souscriptions peuvent être réglés par mandat postal, chèque bancaire ou versement

En Belgique : compte 001-0710071-10 de CONTRADICTIONS ASBL

En France : compte n° 742.728 Q de CONTRADICTIONS ASBL,
Crédit Lyonnais, Paris. Agence U 421.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE**
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES**
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE**
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LE LIVRE ROUGE
chaussée des Prés, 20
4020 Liège

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

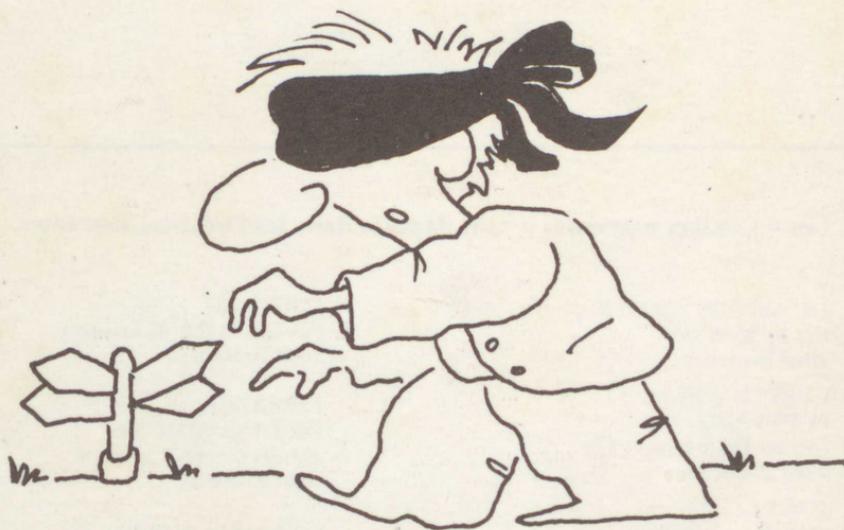
LIBRAIRIE DÉRIVE
rue Sous le Château 46
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

STOP!

abonnez-vous aux
Cahiers Marxistes



L'abonnement annuel: 600 F.

L'abonnement «jeunes» (moins de 25 ans): 300 F.

Etranger: 700 F.

Soutien: F.

ADRESSE: 20, avenue de Stalingrad — 1000 Bruxelles
Téléphone: (02)512.90.12 — CCP 000-0188745-80 de la
Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

80 F